RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014





RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014
SOMMAIRE

Chambre Interdépartementale d'Agriculture
Doubs-Territoire de Belfort
130 bis, rue de Belfort
25021 BESANÇON CEDEX
Tél. 03 81 65 52 52
Fax 03 81 65 52 78
chambagri25@agridoubs.com

www.franche-comte.chambagri.fr

L'ACTION DE LA CHAMBRE D'A

Rendre compte d'une année agricole économique et sociale en quelques pages est toujours un challenge difficile voire une gageur.
L'exercice permet de mettre à la disposition de tous les acteurs de l'agriculture et de tous ses partenaires les éléments essentiels qui auront marqué cette année 2014, en y inscrivant le rôle et les actions de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort.
Dans une partie introductive à ce rapport d'activités, on s'emploiera donc à s'attacher aux grands thèmes qui ont marqué 2014 alors qu'on rendra plus précisément compte de l'activité des services dans le corps du compte rendu d'activités.
C'est d'ailleurs à ces grands thèmes d'actualité qu'a été consacrée une bonne part des réunions mensuelles des Bureaux de la Chambre et des cinq sessions plénières.

CONJONCTURE ET PERSPECTIVE : PLUTOT FAVORABLES

Pour une nouvelle année encore c'est effectivement l'impression générale qui ressort à l'issue de cette année 2014 et sans doute de manière spécifique par rapport à la situation nationale, compte tenu des orientations de l'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort.

2014, progression pour le lait, difficulté pour la viande, ... et les productions végétales trébuchent

En 2014, en effet, la production laitière dans nos départements aura été marquée par une évolution favorable.: Ce fut particulièrement vrai, à nouveau, pour la production laitière transformée en fromage sous signe de qualité qui bénéficie à la fois d'une progression des volumes et des prix. À un niveau certes moindre, 2014 aura enregistré un rétablissement favorable dans le domaine de la production de lait standard qui aura bénéficié tout à la fois de bonnes conditions de production et de bonnes conditions de prix. Hélas, il n'en a pas été de même dans le domaine de la viande, la plupart des secteurs étant marqués par un repli des prix.

Quant aux productions végétales, après les sommets atteints en 2012, elles ont connu en 2014 une année plutôt calamiteuse tenant essentiellement à une météo très défavorable à la récolte et qui a notoirement altéré la qualité de la production.

Les orientations du Projet Agricole Départemental : ça marche

Pour réussir ensemble, dans un contexte européen et mondial exposant de plus en plus les producteurs aux dures lois du marché et à ses fluctuations erratiques ! Réussir ! Telle est notre ambition d'agriculteurs, réussir humainement, socialement, techniquement, économiquement !...C'est là, notre projet commun, dans un contexte pas toujours simple, et à partir de situations différentes.

GRICULTURE

Mais la vraie réussite à laquelle nous aspirons, c'est d'y parvenir tout à la fois au niveau de nos exploitations, individuellement (ou en sociétés), et collectivement au niveau de nos départements. Il est en effet essentiel de le souligner, d'en faire notre volonté, tant certains paramètres peuvent s'opposer entre enjeux individuels et enjeux collectifs… C'est particulièrement vrai quand nous affichons la volonté de voir s'installer et prospérer le plus grand nombre possible d'actifs en agriculture, exploitants, conjoints, salariés,…
C'est là sans doute la première dimension de notre projet, portée par les jeunes agriculteurs, avec le soutien de toutes les institutions, collectivités et organisations : promouvoir et développer un maximum d'emplois en agriculture…
Cette ambition étant posée, nous voulons l'étayer, la fiabiliser, car elle doit aller de paire avec une réussite professionnelle, des conditions de vie et un revenu satisfaisants.
C'est pourquoi, nous portons comme ardente nécessité de dégager, de produire tous ensemble le plus de valeur ajoutée possible,… donc une forte valeur ajoutée ramenée à l'hectare (quelles que soient les modalités de sa production). Réussir ce challenge de la valeur ajoutée est vital pour réussir le challenge de l'emploi. Il n'y a pas, il n'y aura pas, de nouveaux emplois en agriculture (exploitants ou salariés) si nous ne répondons pas à cette ardente nécessité de la valeur ajoutée !
Enfin, cette volonté en faveur de l'emploi agricole, et cette ardente nécessité de produire davantage de valeur ajoutée, doivent se conjuguer avec le respect de divers équilibres : les équilibres économiques facteurs de pérennité et d'efficacité de nos filières que nous souhaitons par ailleurs renforcées et dynamiques, et les équilibres environnementaux dont les multiples dimensions sont désormais incontournables certes pour répondre aux attentes de la société, mais surtout d'abord pour que notre agriculture soit durable.
Voilà posées les trois grandes orientations de notre projet collectif, orientations que nous devons donc porter individuellement dans nos exploitations et collectivement avec le concours de toutes et de tous, avec la contribution de toutes les instances et organisations, chacun, chacune, dans son rôle, en parfaite intelligence et complémentarité !... Ceci rappelé, si nous nous posons la question « s'agit-il de vœux ou d'objectifs réels ? », la réponse est évidente : ça marche ! Des progrès, des résultats sont là ! Il est intéressant de le souligner… car c'est avant tout une invitation à tous à « monter dans le train du développement de l'agriculture du 21ème siècle ».

Le revenu agricole tient le coup !

Et sur une longue période, il faut y ajouter :

- l'évolution positive de la situation nette dans le bilan des exploitations
- l'évolution favorable du patrimoine privé des exploitants
- ainsi que l'évolution favorable des droits à la retraite des agriculteurs (trices).

Mais il ne faut pas oublier l'impact des primes compensatoires PAC, dont l'avenir est incertain au moins dans leur niveau ! Il faut anticiper un éventuel reflux !

Pour les exploitations, deux orientations

Priorité à la croissance interne

Améliorer son revenu… consolider économiquement son exploitation… voilà des préoccupations, voilà des objectifs que partagent la plupart des agriculteurs et des agricultrices. Et ces objectifs sont largement fondés et justifiés dans la plupart des exploitations qui ont – les chiffres le démontrent – des marges de progrès conséquentes.
Dès lors, comment les atteindre ? Trop souvent on pense d'abord à l'agrandissement (… et donc à la disparition d'autres exploitations …), et à l'accroissement de la production (est-ce collectivement approprié aux capacités des marchés ?...).
Trop souvent, oui, on pense d'abord agrandissement et/ou accroissement de la production, alors qu'il convient d'abord de s'interroger sur l'efficience technico-économique de son exploitation. Et cette orientation, elle est offerte à tous, elle ne nécessite ni la disparition du voisin, ni une capacité accrue du marché !...

Par contre, elle offre deux perspectives, essentielles dans le contexte actuel ; en effet, la recherche d'une plus grande efficience de l'exploitation permet d'une part d'améliorer son revenu et d'autre part d'être plus compétitif et dans une perspective de risques de grande fluctuation des prix, ça devient de plus en plus vital !
À chacun(e) de s'atteler donc à la recherche de cet objectif d'amélioration de l'efficience de son exploitation.

… et la diversification des productions et/ou des activités

On doit le savoir, diversifier les activités agricoles est un impératif incontournable si l'on veut produire la valeur ajoutée indispensable à la création de nombreux emplois (exploitants, associés, salariés,…). En outre, diversifier les sources de profit de l'agriculture c'est la seule vraie solution pour sécuriser, d'une part l'économie des exploitations, orientées vers les productions standard exposées aux fluctuations de prix et d'autre part l'économie des filières, dans les exploitations orientées vers les productions AOC, pour lesquelles la maîtrise de la production est une condition impérative à la préservation de leurs équilibres !...
Parmi les multiples productions et activités sources de diversification, des produits, des exploitations on trouve – bien évidemment – la commercialisation directe, ou en circuits courts de produits agricoles bruts ou plus souvent transformés.





Ce faisant, il ne s'agit pas de concurrencer les filières traditionnelles bien organisées qui sont vitales à l'économie agricole, mais d'exploiter très sérieusement un « gisement » d'activités et de produits, qu'offre le vrai regain d'intérêt, pour certains consommateurs, en faveur de l'authenticité, de l'identité, de la proximité.
Ne laissons pas passer cette réelle opportunité de retisser les liens entre production et consommation qu'un demi-siècle de spécialisation de l'agriculture avait fait disparaitre, donnant sans cesse davantage aux producteurs un rôle de producteurs performants de « minerai » dont on sait hélas ce qu'il advient trop souvent quant à la répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs des filières !...
Ne laissons pas passer cette opportunité, cette occasion de reconquérir : et un positionnement, et de la richesse,… d'autres s'y emploient avec une forte réactivité… il suffit de voir la réimplantation des grandes enseignes dans des petits magasins de quartier derrière des enseignes appropriées… Dans le même temps, des agriculteurs, des agricultrices, franchissent le pas,… et ça marche !..

AGRILEAN : partenariat gagnant pour tous… qui s'exporte

Directement en lien avec une orientation majeure du Projet Agricole Départemental, à savoir la recherche acharnée d'une croissance de la richesse interne des exploitations, l'intérêt et la pertinence de la démarche AGRILEAN n'est plus à démontrer (même s'il reste quelques sceptiques) : il s'agit bien enfin de l'outil dont l'agriculture avait besoin pour diagnostiquer efficacement le fonctionnement des exploitations agricoles, et pour, surtout, déterminer les trois ou quatre domaines dans lesquels le chef d'entreprise doit modifier ses pratiques pour améliorer considérablement l'efficience technico-économique et donc le résultat des exploitations agricoles.
Et ceci, on ne le répétera jamais assez, est le résultat d'une démarche commune, d'un produit commun, d'une prestation réalisée ensemble par les services de la Chambre d'Agriculture, de CERFRANCE Doubs et de Conseil Élevage 25/90. Ainsi, toutes les dimensions technico-économiques de l'exploitation sont prises en compte, et les controverses entre les divers intervenants dans les exploitations, écartées.
Que chaque agriculteur, que chaque agricultrice, soit bien conscient des marges que peut conquérir son entreprise et n'hésite pas, bien au contraire, à solliciter ce type d'intervention. AGRILEAN est un concept gagnant pour tous ! D'ailleurs, d'autres ne s'y trompent pas, puisque dans le cadre d'un programme INTERREG, un transfert de la « technologie AGRILEAN » est en cours entre les organisations qui portent ce concept et les organisations de développement agricole du canton Suisse du Jura.
Enfin, il se confirme que les départements de Haute-Saône et du Jura s'engagent dans la démarche de développement d'AGRILEAN sur leur propre territoire.

Un séminaire pour « prendre de la hauteur »

Soucieux d'inscrire son action de manière pertinente et de façon à répondre aux véritables enjeux du moment, le Bureau de la Chambre d'Agriculture nouvellement élu au début de l'année 2013, a décidé en avril 2014 de consacrer deux jours de réflexion prospective afin de mieux cerner encore les caractéristiques de l'évolution agricole et ceci du niveau local au niveau international.
Ce sont en effet les questions d'évolution de la demande alimentaire et d'évolution des réseaux de distribution de ces produits qui ont été au cœur des deux jours de cogitation des responsables à Sochaux.
Ainsi, avec divers intervenants extérieurs, chercheurs et universitaires, les tendances majeures qui se dessinent au niveau planétaire pour les grandes productions ont été appréhendées avec les limites de l'exercice compte tenu de l'impossibilité de maîtriser le paramètre politique des relations internationales.
Mais c'est avec le même intérêt qu'ont pu être décortiquées les évolutions de la stratégie de la grande distribution qui – si l'on y regarde bien – démontrent que les producteurs peuvent, par leur image et les garanties d'authenticité et de proximité qu'ils portent en eux-mêmes, reconquérir un véritable pouvoir économique et peuvent donc prétendre conserver, au sein des filières, une part accrue de la valeur ajoutée.

À tous égards, les éléments évoqués au cours de ce séminaire ont mis en évidence combien les filières laitières et fromagères traditionnelles organisées dans notre région sont gage d'efficience et de richesse partagée entre les acteurs, et combien l'évolution des pratiques d'un segment croissant de consommateurs offrent aux producteurs une vraie chance de s'engager davantage sur le terrain de la valorisation de ces productions.
Tout ceci en quelque sorte conforte, s'il en était besoin, les orientations mises en œuvre dans nos départements à travers le projet agricole…

Vers une actualisation du Projet Agricole Départemental… (ou comment répondre aux exigences de la triple performance)

Parmi les évènements agricoles de l'année 2014, on relève bien sûr le vote et la publication de la Loi d'Avenir. Cette loi, s'agissant du développement de l'agriculture, institutionnalise en quelque sorte, quant aux orientations dans lesquelles doit s'inscrire l'agriculture, la notion de triple performance que doit atteindre l'activité agricole aux plans économique, social, et environnemental. Une session plénière de la Chambre d'Agriculture a d'ailleurs été consacrée à cette thématique d'avenir s'il en est, au sein même d'une institution qui personnifie l'avenir de l'agriculture à savoir le lycée agricole de Dannemarie-sur-Crète, avec le concours de Monsieur Bertrand Hervieu, Vice-Président du CGAAER*.
La loi ayant fixé cette ambition pour l'agriculture d'aujourd'hui

*Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux

et de demain, il convenait en effet de bien s'imprégner de cette réalité, de cette exigence.
Mais il revient à la Chambre d'Agriculture d'aller plus vite et plus loin pour être aux côtés de tous les agriculteurs afin de traduire ces orientations dans chaque exploitation.
À cet effet, un groupe de travail a réfléchi à la manière la plus pertinente avec laquelle l'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort pourrait poursuivre sur sa trajectoire favorable en intégrant autant que faire se peut ces trois dimensions qui gouverneront désormais son développement : la réussite économique, la réussite sociale, mais aussi la réussite environnementale. Pour atteindre cet objectif, il conviendra bien évidemment de satisfaire aux exigences de la société en matière de respect de l'environnement, mais il conviendra tout autant d'inscrire l'agriculture dans une dynamique de développement au service du développement durable tel qu'énoncé notamment dans les plans climat air et énergie territoriale que portent certaines collectivités.
En ce sens, tout ce que l'agriculture pourra apporter en termes d'économie d'énergie fossile, de réduction de rejets des gaz à effet de serre, et de production d'énergies renouvelables devra être largement favorisée.
C'est donc cet axe innovant du développement de l'agriculture qu'il convient désormais de parfaitement intégrer de manière générale dans toutes les dimensions du développement agricole.
C'est à cet effet que le projet agricole départemental actualisé il y a quelques années devra l'être à nouveau dès 2015 avec le concours de la commission départementale du projet qui réunit tous les acteurs de l'agriculture qui veulent bien y apporter leur contribution.

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT : PLUS RESPONSABLES ENCORE !

Voilà plus de 20 ans désormais que notre agriculture s'inscrit de manière dynamique dans le sens d'une maîtrise, dans une réduction de ces impacts défavorables sur l'environnement.
Cela touche autant la maîtrise de nouvelles pratiques culturales et agronomiques avec réduction de certains intrants, que l'adaptation profonde des installations d'élevage et de stockage de leurs effluents.
Ce sont donc 20 ans d'effort que l'agriculture a déjà à son actif !
Ces vingt années d'effort sont couronnées par certains succès perceptibles. Qu'il s'agisse de la baisse de certaines consommations, qu'il s'agisse très nettement de la diminution des rejets dans le milieu, qu'il s'agisse du développement des nouvelles pratiques, développements considérables sur les zones fragiles du captage d'eau par exemple, ou qu'il s'agisse encore de la baisse constatée des teneurs en nitrates de certains cours d'eau très sensibles.
On pourrait donc légitimement faire un bilan positif de 20 ans d'efforts.
Mais en 2014, l'actualité en a voulu autrement, avec les polémiques largement relayées sur la responsabilité spécifique qu'aurait l'agriculture dans quelques dysfonctionnements de rivières comtoises.

Certaines manifestations, certains slogans, certains procès faits à l'agriculture durant cette année 2014 ont trop souvent dépassé les limites du raisonnable.
Pour autant, ce ne sont pas les polémiques qui doivent gouverner, et au nom de l'agriculture dans son ensemble, la Chambre d'Agriculture en étroite relation avec l'administration et le Département a continué de travailler sérieusement, d'approfondir les choses pour progresser encore et aller plus loin et plus vite.
C'est ainsi que, tout en soulignant l'important chemin parcouru, la Chambre d'Agriculture, en accord avec les organisations professionnelles, a accru son programme d'actions et a accepté que soit renforcé le règlement sanitaire départemental et donc l'exigence de mise aux normes de toutes les exploitations agricoles. Tous ces éléments ont fait l'objet de nombreuses réunions de travail et de nombreux supports d'information et de communication.
Un temps important des sessions plénières a été consacré à cette thématique souvent avec d'éminents intervenants extérieurs. Une présentation des actions mises en œuvre et des résultats obtenus a régulièrement été exposée dans le cadre des conférences Loue et Rivières comtoises placées sous l'autorité du Préfet et du Président du Conseil Général.
Ce faisant, la Chambre d'Agriculture, au nom de tout le secteur économique agricole entend démontrer que l'agriculture ne peut être responsable que d'une part des phénomènes de pollution déplorés, et que l'agriculture s'inscrit sans réserve dans une dynamique qui lui fait et fera maîtriser l'ensemble des effets défavorables que ses activités peuvent avoir sur le milieu.
Ainsi, l'agriculture demeure-t-elle pleinement sur le positionnement historique qui est le sien de nourrir la population tout en contribuant à l'entretien voire à l'amélioration du cadre de vie de tous qu'il s'agisse des paysages, de la qualité de l'air et de la qualité de l'eau.

UNE PRÉSENCE SUR LE TERRAIN QUI SE CONSTRUIT ET SE CONSOLIDE... AVEC D'AUTRES...

Quelle que soit l'évolution institutionnelle et structurelle des Chambres d'Agriculture, l'orientation portée par ses élus et visant à préserver une présence de proximité réelle sur le terrain, a été d'actualité encore en 2014 et ceci dans le prolongement des actions engagées antérieurement.



À travers cette volonté, il s'agit tout à la fois de faire en sorte que la Chambre d'Agriculture soit présente sur le terrain sur tous les sites stratégiques, mais qu'elle le soit autant que faire se peut en partenariat avec d'autres acteurs de l'agriculture.
En outre, au nom de sa mission d'intérêt général, la Chambre d'Agriculture est soucieuse d'offrir précisément sur quelques sites stratégiques un lieu de rencontre et de travail mis à la disposition des acteurs de l'agriculture (salles de réunions).
Et après différents travaux réalisés sur Besançon et Valdahon, 2014 aura été marquée par :

- l'importante installation de nos services terrifortains dans nos nouveaux locaux achetés à la Jonxion (Meroux) sur le site de développement économique proche de la gare TGV
- par le démarrage des travaux d'aménagement d'un nouveau bâtiment regroupant plusieurs organisations avec CERFRANCE Doubs en chef de file sur la commune de Houtaud (le site de la Jonxion est doté d'une salle de réunion ouverte de même que le sera le site de Houtaud).

NOUVELLE ORGANISATION RÉGIONALE DES CHAMBRES

Le débat sur l'organisation régionale de l'agriculture est un débat continu et c'est normal. Depuis une vingtaine d'années maintenant, différentes institutions de l'agriculture, souvent sous l'impulsion de leur réseau national ont opté pour une structuration régionale.
D'autres, au gré d'évolutions de leur périmètre d'intervention, travaillent sur un périmètre économique régional ou quasiment.
Les Chambres d'Agriculture ne peuvent faire l'économie de cette réflexion.
Reste la question de l'évolution concrète des choses, en conciliant les volets consulaires et d'intervention de ces institutions, afin de trouver le bon équilibre entre la proximité et l'éloignement régional.
Depuis 2009, une démarche de renforcement du pôle régional, avec y compris mutualisation d'un certain nombre d'agents des Chambres Départementales, a été mise en œuvre.
C'est en 2009 également qu'a débuté le rapprochement des Chambres d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort qui s'est achevé par la création de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort au 1er janvier 2013.

C'est en 2009 enfin, qu'avait été également imaginée l'unification des services des Chambres Départementales finalement abandonnée, à l'époque.
Plus récemment, la question de la création d'un pôle régional des instances agricoles a été posée. La Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort avait alors soutenu l'idée que, notamment dans la perspective d'un éventuel rapprochement des régions Bourgogne et Franche-Comté, il était essentiel de structurer un pôle régional franc-comtois très fort par son importance et sa diversité afin que le pôle demeure même dans la perspective d'une seule région Bourgogne -Franche-Comté.
C'est ainsi que la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort avait soutenu en Chambre Régionale l'idée qu'il convenait, saisissant en cela l'opportunité de l'installation de Terre Comtoise sur la zone autoroutière de l'Échange, d'y créer au côté du siège de la coopérative, un pôle régional rassemblant un maximum d'acteurs agricoles. Pour favoriser cette évolution, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort avait alors proposé, pour les locaux des Chambres d'Agriculture de consentir à l'essentiel de l'effort financier.

Mais il a finalement été décidé de renforcer le pôle régional de Valparc (à École-Valentin) par le rachat des locaux de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie. Cette opération a été réalisée sous forme d'indivision, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort y assumant une part légèrement supérieure à 68 %.
D'autres éléments sont intervenus dans l'année 2014 et tout particulièrement à travers la Loi d'Avenir qui définit de nouvelles missions pour les Chambres Régionales d'Agriculture. Ceci sera réalisé conformément aux dispositions d'un décret dont le contenu n'est pas connu alors que nous rédigeons ces lignes. Mais néanmoins, les services ressources des Chambres d'Agriculture devraient être régionalisés (Comptabilité, logistique, RH…)

Enfin, la réforme des territoires et tout particulièrement de la fusion des régions désormais actée, précipite l'unification des Chambres Régionales de Bourgogne et de Franche-Comté. C'est là un dossier ouvert qui devrait être traité durant l'année 2015.

Dans cette perspective, le projet d'unifier les services des Chambres Départementales et Interdépartementale a été vigoureusement relancé durant l'été 2014. En effet, à l'objectif de rationalisation que peut avoir un tel regroupement, s'ajoute avec une certaine urgence la nécessité de structurer des services d'intervention pertinents au niveau franc-comtois avant l'unification Bourgogne-Franche-Comté. C'est donc à l'issue de l'année 2014 un objectif fixé entre les Chambres d'Agriculture de Franche-Comté avec l'ambition de voir ce service unifié fonctionner au 1er janvier 2016… À cet égard, la ténacité dans la volonté politique sera déterminante dans les mois à venir.



DES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES IMPOSÉES PAR L'ÉTAT, EXTRÊMEMENT GRAVES DE CONSÉQUENCES

Les dispositions légales visant les Chambres consulaires sont sévères et sources de difficulté.
Dans le courant de l'été 2014, le gouvernement a décidé d'intervenir directement dans les finances des Chambres d'Agriculture, d'une part, en réduisant unilatéralement le montant de l'impôt que perçoivent les Chambres d'Agriculture et d'autre part, en prélevant de son chef la totalité du fonds de roulement des Chambres d'Agriculture dépassant un montant correspondant à 90 jours de fonctionnement. Ce dispositif de prélèvement devant s'appliquer à partir du montant du fonds de roulement constaté au 31 décembre 2013, déduction faite des besoins de financement sur fonds propres votés et formellement validés par la Tutelle avant le 1er juillet 2014 correspondant à des investissements.

Les Chambres sont ainsi fragilisées et leur capacité à intervenir réduite à néant

Les dispositions imposées par l'Etat sont inopportunes et malvenues au moins pour deux motifs : elles instillent la culture de l'irresponsabilité dans la gestion de nos établissements publics, et elles privent ces derniers de la solidité financière indispensable à toute entreprise confrontée à un marché, fut-ce de prestations de service. De plus, elles réduisent à néant les capacités financières indispensables à la conduite d'opérations d'intérêt général majeures telles que l'organisation des espaces de travail nécessaires au service de l'agriculture sur tout le territoire (aménagement de bureaux et de salles de réunion à Besançon, à Valdahon, à Maîche, à Houtaud, à Velesmes-Essarts et à la Jonxion), et bien évidemment telles que les interventions essentielles et déterminantes qui ont été conduites en matière d'organisation économique: abattoir de Besançon, reprise de la société Belot SA, capitalisation franc-comtoise dans Monts et Terroirs, coopérative fromagère de Montbéliard, etc.

Quelle que soit la pertinence avérée des objections, la loi est la loi et elle doit s'appliquer.

Pour autant, elle n'a vocation à être appliquée que dès lors qu'elle existe. Or, les dispositions relatives à l'imposition et au fonds de roulement des Chambres d'Agriculture résultent du vote de la Loi de finances pour 2015 qui n'a été promulguée que le 29 décembre et publiée au JO du 30 décembre 2014.

Une application très préoccupante

Ce sont ces considérations juridiques très formelles qui sont à l'origine de l'étonnement qui a été le nôtre quand l'administration, sur demande expresse répétée du Ministère de l'Agriculture nous annonçait dès la mi-novembre que notre budget ne pourrait être validé s'il ne prévoyait pas notamment une baisse de l'imposition pour 2015 de 5,35 % comme le prévoyait alors le projet de Loi de finances pour 2015.

Nous ne pouvions alors mettre en œuvre cette exigence qui n'avait pas de fondement légal et alors même que notre tête de réseau, l'APCA, et nous-mêmes multipliions les initiatives pour tenter d'obtenir du Parlement des aménagements favorables à la Loi de finances.

C'est d'ailleurs ce qui est advenu puisque pour 2015, au final, la baisse de l'imposition exigée par la loi est de 2 % et non de 5,35 % comme initialement envisagée par le Gouvernement.

Nous avons donc bien fait de ne pas obtempérer en novembre et d'adopter un budget avec une ressource fiscale inchangée par rapport à 2014, conscients que nous étions que ce faisant, nous nous exposions à devoir reconsidérer notre budget pour 2015.

C'est ce qui est advenu avec néanmoins une connaissance précise du contenu de la Loi de finances. C'est donc en connaissance de cause que la session a pu statuer en janvier 2015.

L'autre grande question consécutive à la Loi de finances est relative au prélèvement sur notre fonds de roulement. À cet égard, le calcul du montant prélevé tel qu'il nous a été notifié par l'administration, prend bien en compte la totalité des investissements que nous avons votés le 22 novembre 2013 et qui s'élève globalement à 1 895 000 euros, cette somme venant en déduction du montant à prélever.

Mais nous avons été très étonnés par le fait que l'administration déduise de cette somme un crédit de 400 000 euros comme étant une recette prévisionnelle de 2014 provenant de la vente de nos locaux de la rue de la République à Belfort (ancien siège de la Chambre d'Agriculture du Territoire de Belfort), cette recette estimative fondée sur l'évaluation du Service des Domaines n'ayant au demeurant pas été encaissée en 2014, la vente des locaux n'étant pas intervenue.

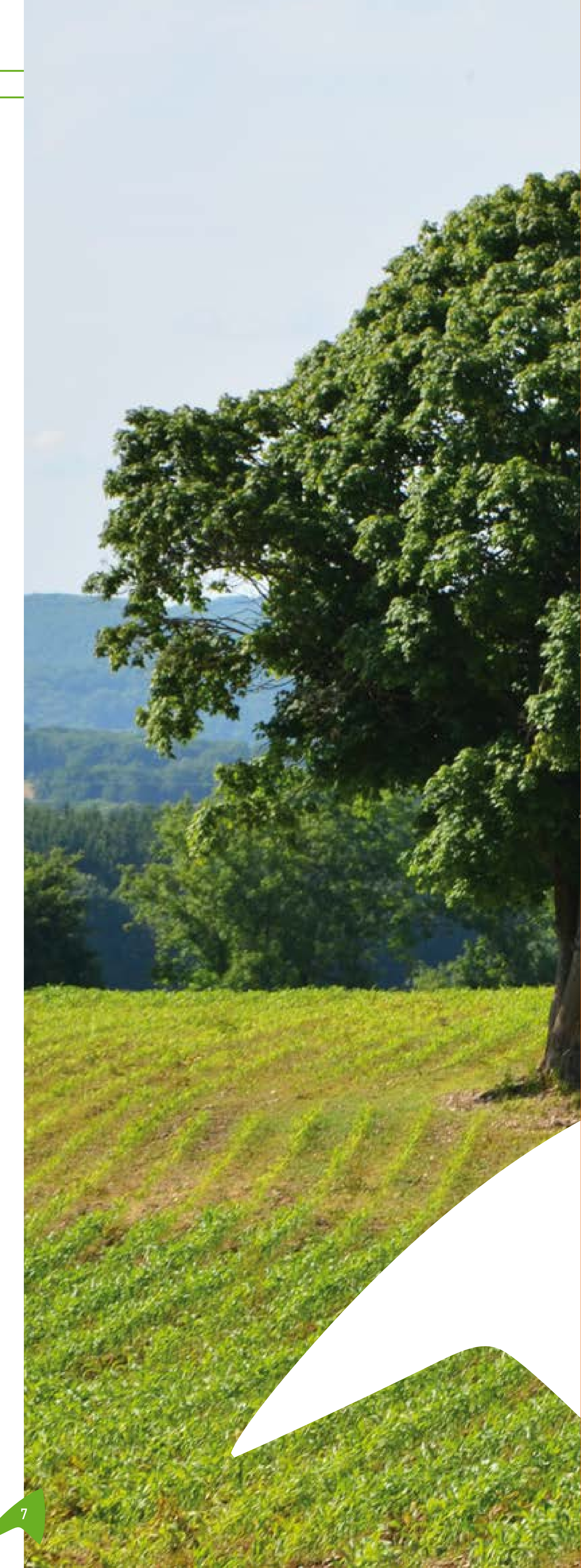
Cette manière de procéder fait donc passer le prélèvement sur notre fonds de roulement de 593 413 euros à 993 413 euros. Nous avons contesté à titre gracieux cette manière de faire via Monsieur le Préfet puis directement auprès des services de la DGPAAT, arguant du fait que nos délibérations du 22 novembre 2013 prévoyant le financement de nos investissements sur fonds de roulement avaient bien été validées ainsi par la Tutelle en janvier 2014.

En réponse à cet argument, l'administration oppose que la Loi considère globalement la « déduction faite des besoins de financement sur fonds propres » et que par conséquent

il convient non seulement de considérer les dépenses engagées telles qu'elles ont été validées mais aussi les recettes d'origine patrimoniale, c'est-à-dire les recettes provenant d'opérations en capital. C'est ceci qui autorise, avec validation du Conseil d'Etat, l'administration à intégrer la recette provisionnelle de 400 000 euros.

Nous sommes donc en pleine incertitude sur ce qui se passera dans les mois à venir quant au prélèvement sur fonds de roulement et quant à la gestion de nos difficultés de trésorerie en résultant.

Propos tenus par le Président Daniel Prieur lors de la Session du 30 janvier 2015 à Valdahon.

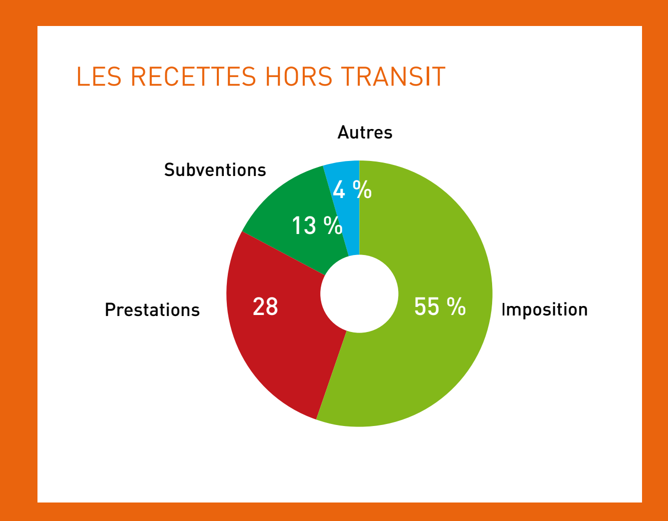


LE COMPTE FINANCIER

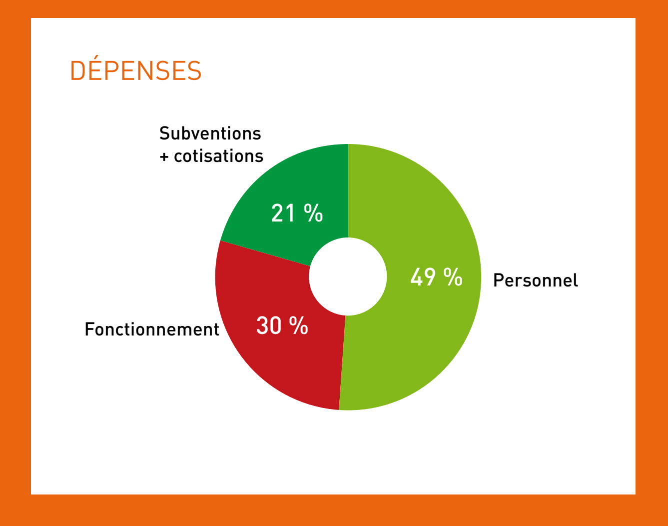
Il s'agit du deuxième compte financier de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort.

En 2013, le compte-financier s'achevait sur un excédent de + 78 093, 20 €. En 2014, l'année s'achève sur un résultat de + 20 924,68 €.
L'équipe des agents maintient son effectif (à 52 ETP en moyenne sur l'année) pour assurer les services de la Chambre d'Agriculture tant dans le domaine de la représentation institutionnelle que dans la mission d'intervention auprès des agriculteurs.
Le résultat de l'activité fait apparaître un excédent de 20 924,68 €. Cependant, il est nécessaire de rappeler que l'équilibre budgétaire de la Chambre d'Agriculture reste fragile.
Les recettes liées aux prestations représentent 28% des recettes de la Chambre d'Agriculture. Ces résultats constants montrent la volonté et le dynamisme des équipes quant à la mise en place des prestations. Par ailleurs, Proj'agri, la démarche régionale d'offre produit services, se poursuit. Elle vise à accompagner et conseiller les chefs d'exploitation dans leurs prises de décisions stratégiques et économiques.

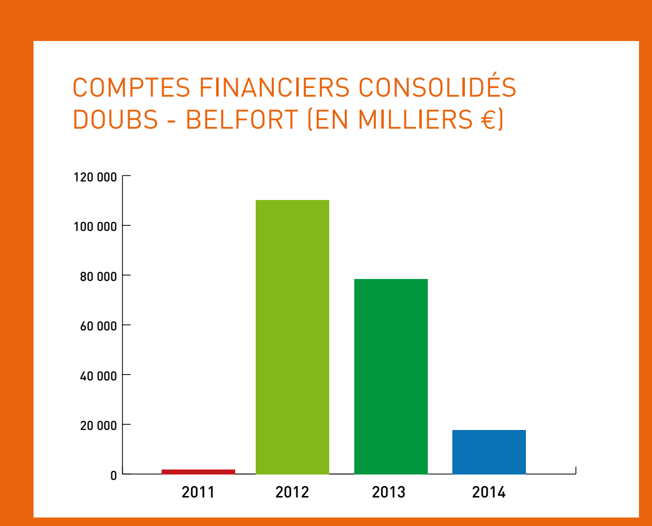
LES RECETTES HORS TRANSIT



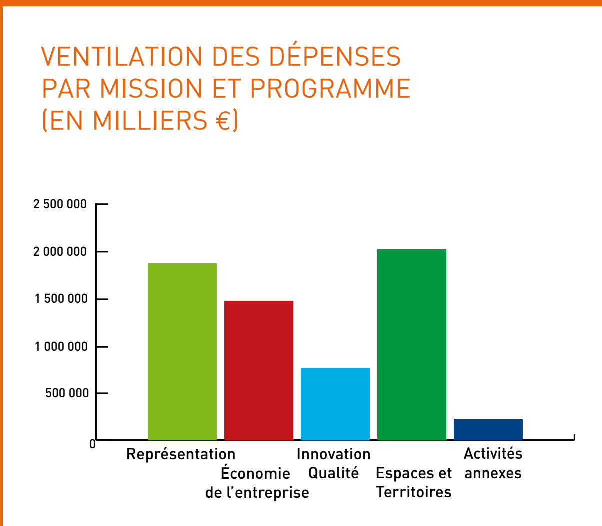
DÉPENSES



COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS DOUBS - BELFORT (EN MILLIERS €)



VENTILATION DES DÉPENSES PAR MISSION ET PROGRAMME (EN MILLIERS €)



VENTILATION DES DÉPENSES PAR MISSIONS ET PROGRAMME



Programme

ÉCONOMIE DE L'ENTREPRISE

Le SEE regroupe 4 équipes : l'équipe installation, l'équipe animation développement formation, l'équipe des conseillers d'entreprise, et enfin l'équipe des conseillers culture.

L'INSTALLATION AVEC L'ODASEA

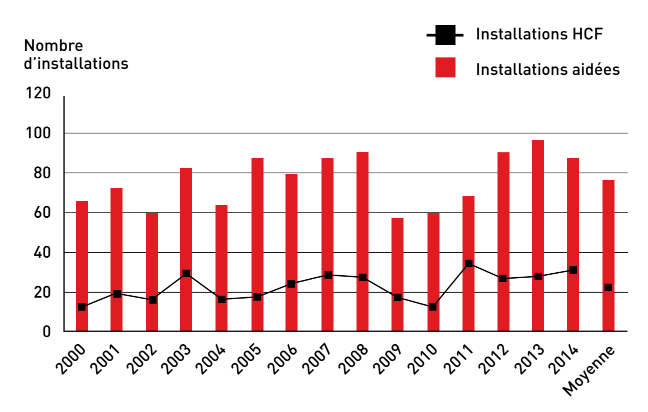
L'installation est l'une des activités essentielles du SEE, avec une équipe ODASEA totalement dédiée à ce volet, et aussi les conseillers d'entreprise fortement impliqués au travers de diverses prestations (PPP, Chiffrage, accompagnement…)



Une dynamique exceptionnelle en matière d'installation :

La politique d'installation menée dans le département a fait ses preuves avec une moyenne annuelle de 77 dossiers « installation aidée » depuis le début des années 2000.

Le nombre d'installations hors cadre familial oscille depuis 14 ans autour de 23 installations.



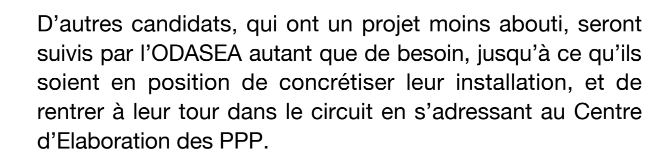
Graphique montrant le nombre d'installations par an et le nombre d'installation en Hors Cadre Familial (HCF) dans le Doubs

Cette dynamique installation est aussi réelle dans le Territoire de Belfort où après de nombreuses années à 2 installations aidées en moyenne, les installations sont passées sur les 3 dernières années à 5 puis 6 installations aidées par an.
Au total des deux départements, ce sont donc 94 installations aidées pour l'exercice 2014.
Au vu de l'extraordinaire dynamique du PPP en 2013, le service s'attendait à plus de 100 installations aidées, mais ce ne fut pas le cas, beaucoup de ces entrées dans le circuit se concrétisant seulement en 2015.
À noter qu'avec ces chiffres, c'est dans le Doubs et le Territoire de Belfort que l'on trouve le taux de renouvellement des chefs d'exploitation le plus élevé de France.

Un point info installation très actif

Le Point Info Installation a pour mission de recevoir tous les porteurs de projet agricole. Parmi ceux-ci un grand nombre a un projet dont on sait qu'il devrait se concrétiser rapidement. Ils remplissent leur autodiagnostic, et après réception de celui-ci, ils sont orientés vers le centre d'élaboration des PPP (Projet Professionnel Personnalisé).

D'autres candidats, qui ont un projet moins abouti, seront suivis par l'ODASEA autant que de besoin, jusqu'à ce qu'ils soient en position de concrétiser leur installation, et de rentrer à leur tour dans le circuit en s'adressant au Centre d'Elaboration des PPP.



Années	Porteurs de projet vus au point info installation	Installations
2009	226	57
2010	215	62
2011	211	70
2012	212	92
2013	119	97
2014	171	88
Total	**1154**	**466**

Dans le Territoire de Belfort, le Point Info Installation est proportionnellement encore plus actif, du fait notamment d'un partenariat avec Pôle Emploi, d'un intérêt certain, compte tenu du caractère particulier de l'installation à Belfort, où à côté d'installations « classiques » on retrouve un nombre élevé de créations portées par des jeunes souvent non issus du milieu agricole.
Le nombre de personnes rencontrées atteint les 60, pour un nombre d'installations de 5 en 2012, 6 en 2013, et 6 encore en 2014.

Un point info installation transmission actif

Il convient de maintenir cette dynamique en favorisant autant que possible la transmission des exploitations plutôt que leur démantèlement.
Il s'agit, pour ce faire, de mieux cerner les intentions des futurs cédants car ce sont eux qui détiennent les clés des installations de demain. Or, ces exploitants arrivant sur la fin de leur carrière manquent de visibilité sur le devenir de leur exploitation. Ils souhaitent être mieux informés et de préférence par un **interlocuteur unique**, indépendant et bien identifié dans le paysage des organisations agricoles du département.

L'anticipation individuelle et collective de la transmission – et donc de l'installation – passe par la capacité à mobiliser les services autour de l'accompagnement des cédants, qu'il nous faut repérer, sensibiliser et accompagner afin de les aider à transmettre dans les meilleurs conditions.
Au-delà de l'accueil spontané mis en place dans les locaux de la Chambre d'Agriculture, il est nécessaire de mener une

action volontariste afin de repérer un maximum de futurs cédants et d'anticiper leur départ.

Les principales missions du Point Info Transmission

Les missions du Point Info Transmission sont les suivantes :

Volet Accompagnement

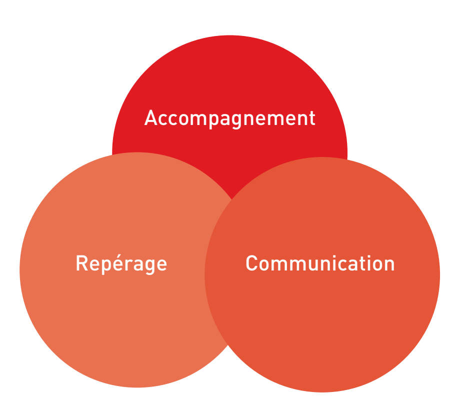
- Accueillir les cédants
- Aider les cédants dans la recherche de repreneur
- Mettre en relation les cédants avec les candidats à l'installation
- Réaliser des diagnostics d'exploitation afin d'estimer la valeur de l'exploitation

Volet Communication

- Informer les cédants des aides PIDIL à la transmission lors de l'installation hors cadre familial
- Informer les cédants des démarches à réaliser et les orienter vers les personnes capables de les aider dans la transmission.

Volet Repérage

- Repérer les exploitations sans successeur



Ce Point Info Transmission est un service adossé à l'action installation déjà existante à la Chambre Interdépartementale d'Agriculture. Dans le cadre du **Point Info Installation-Transmission**, il existe un guichet unique au service du renouvellement des générations, en lien étroit avec les orientations du Projet Agricole Départemental.
Cette année les missions ont été assurées par Maud Geuffrard jusqu'à 14 novembre.
Depuis novembre, les missions sont assurées par les autres conseillers installation de l'ODASEA : Laurent Besseyrias, Aurore Cheradame, Sylvie Clavier, Pascal Ravey et Antoine Guedon.
A compter du 02/02/2015, Emeline Gambart assurera cette mission.

Opération de communication et sensibilisation collective

Les agriculteurs âgés de plus de 55 ans sont encore peu nombreux à se diriger vers le Point Info Transmission. Diverses actions de sensibilisation sont menées dans le but de progresser sur l'affluence des cédants au Point Info Transmission (PIT).
Afin de faire connaître le PIT à l'ensemble des acteurs du milieu agricole, la communication est faite à 2 niveaux :

- Lors de réunions ou manifestations à destination des Organismes Professionnels Agricoles (OPA), des élus et différents partenaires.
- Par la diffusion de documents de sensibilisation : plaquettes, guides, affiches à destination des agriculteurs en fin de carrière ou qui souhaite cesser leur activité.

Les affiches « Point Info Transmission » sont placardées dans les différentes OPA. Le calendrier à la transmission en format A3 cartonné est délivré aux cédants lors de l'entretien avec l'animatrice PIT. L'objectif de ces documents est de faire connaître le plus largement possible le Point Info Transmission.

La préinstruction des contrôles en cours de PDE

Il s'agit d'une nouvelle mission de service public confiée aux ODASEA.

La circulaire du 6 novembre 2012 précise les modalités de contrôle des aides à l'installation et met en œuvre une fiche annuelle déclarative de suivi du Plan de Développement de l'Exploitation (PDE).

Pour remplir ces formalités, une fiche de suivi doit être complétée avec :

- des éléments comptables (EBE, annuités LMT professionnelles - société et associés…)
- des éléments de la structure de l'exploitation (nombre de chef d'exploitation, conjoint, aide familial…) et des informations concernant la société (% de parts sociales, modification de la nature juridique de la société…)
- des activités de l'exploitation (assolement réalisé et nouvelles cultures, nombre d'animaux effectivement présents et nouvel atelier animal…)
- des autres engagements
- des programmes d'investissements, prévu au PDE, non prévu au PDE…

Pour ce faire il faut se baser sur les résultats de gestion, la liste des immobilisations et les tableaux d'amortissements des prêts de l'année écoulée.

L' ODASEA réceptionne les dossiers , en vérifie la complétude et dans des délais aussi brefs que possible, transmet à la DDT qui réalise le contrôle.
En 2014, 224 dossiers de suivi annuel de PDE ont été transmis à la DDT.



La préinstruction des contrôles en fin de PDE

Le principe est le même que précédemment, l'ODASEA préinstruit les dossiers, demande au jeune agriculteur une liste de pièces, vérifie la complétude du dossier et transmet à la DDT, en charge de la réalisation des contrôles.
L'ODASEA consacre énormément de temps à ces missions de service public qui ne sont pas subventionnées (près de 100 j.).
En 2014, 94 dossiers de contrôle de fin de PDE ont été transmis à la DDT.

Une prestation à 3 niveaux pour sécuriser les agriculteurs

L'ODASEA depuis 2014 propose trois prestations aux jeunes agriculteurs :
• Le classeur post installation
• Le classeur de suivi des engagements
• Le classeur de précontrôle fin de PDE.

L'ODASEA a en effet élaboré un classeur de suivi que l'on propose à tous les jeunes agriculteurs. Il s'agit à chaque fois de prestations légères (½ journée) qui facilitent grandement les démarches administratives que l'agriculteur ne maîtrise pas forcément, ou auxquelles il a envie de consacrer un temps limité. Les pièces sont classées chaque année dans le classeur prévu à cet effet, le respect des engagements est bien entendu vérifié à chaque visite, et le contrôle fin de PDE est bien préparé.

En 2014, les jeunes agriculteurs ont demandé :
• 44 classeurs de suivi post installation (soit exactement 50% des installés de l'année)
• 20 classeurs de suivi des engagements
• 7 classeurs contrôle fin de PDE

L'équipe Odasea

• Sylvie Clavier : conseillère installation
• Laurent Besseyrias : conseiller installation
• Pascal Ravey : conseiller installation
• Aurore Cheradame : conseillère installation
• Antoine Guedon : conseiller installation et Point info transmision
• Maud Geuffrard : conseillère Point Info Transmission
• Sandrine Back : secrétariat













ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

Ce volet regroupe 2 grands volets :
• L'animation collective
• La formation continue

L'animation collective

la FDGEDA, les CETA
Une des missions traditionnelles de la Chambre d'Agriculture est l'animation des CETAS et de la FDGEDA, ceux que l'on appelle communément les groupes de développement.
Le tableau qui suit récapitule les CETAS et leur nombre d'adhérents actifs
À ce jour il y a donc 17 CETAS actifs, pour un nombre total d'adhérents de 225 agriculteurs.

Nom du CETA	Nombre d'adhérents actifs	Animateur
Geda de Belleherbe	10	Christian Faivre
Ceta du Dessoubre	8	Christian Faivre
Féminagri	12	Christian Faivre
Ceta de Quingey	9	Maud Geuffrard
Ceta de Sancey	19	Maud Geuffrard
Ceta du Val de Vennes	5	Maud Geuffrard
GAD 25	20	Maud Geuffrard
Ceta de Morteau	15	Fabienne Gresset
Ceta de Mouthe	15	Fabienne Gresset
Ceta de Pontarlier	21	Fabienne Gresset
Ceta de Mamirolle	5	Aline Loberger
Geda de Rougemont	8	Aline Loberger
Geda de Vercel	11	Aline Loberger
Geda 2000	18	Aline Loberger
Cetaf de Pontarlier	21	Aline Loberger
Gedaf entre Loue et Lison	10	Aline Loberger
FDGEDA		Aline Loberger
Ceta Belfort Montbéliard	18	Jean-Paul Jézéquel
	225	

Trois CETAS sont récents : Rougemont, entre Loue et Lison et Belfort Montbéliard.
L'activité des CETAS se partage entre animations diverses et formation continue. La Chambre d'Agriculture consacre 200 jours à l'animation des CETAS.
Au travail des animateurs, il faut ajouter le travail de deux secrétaires, Evelyne Vernerey qui suit les CETAS, et Lydia Zottarelli qui suit la FDGEDA.

Parmi les activités de la FDGEDA il convient de noter :
- La journée interdépartementale, le 22 novembre avec l'intervention de Vincent Chatellier de l'INRA de Nantes
- La collecte de données sur les veaux et la mise en ligne sur le site « pardessuslahaie »
- Création du journal INNOV'GROUPES
- Continuité du travail sur la manifestation Vide Grange , mise au point d'une nouvelle formule « l'occasion du printemps »
- Projet agro écologie inter Ceta (Mouthe, Ceta et Cetaf de Pontarlier)
- Journée départementale de septembre 2014 : « Relations humaines et réussite de l'entreprise »
- Travail sur la formation des responsables, penser au renouvellement des responsables.

Le conseil culture en collectif

Cette seconde activité du SEE mobilise pour l'essentiel deux conseillers, un conseiller herbe et un conseiller céréales.

Céréales
À ce jour le conseiller céréales intervient de manière collective. À la demande des agriculteurs, un tour de plaine a été mis en place.

Cette action est menée pour la cinquième année. Après une mise en route quelque peu chaotique en 2010, l'organisation s'est avérée efficace ensuite.
Sur chacun de ces quatre secteurs, une exploitation est « désignée » comme point de rendez-vous , les dates de rendez-vous étant déterminées en fonction de l'actualité technique.

Participations variables selon les secteurs et les périodes :
• Paroy, 5-10 agriculteurs
• Mercey-le-Grand, 10-15 agriculteurs
• Raynans, 10-15 agriculteurs
• Pompierre-sur-Doubs, 5-10 agriculteurs

Herbe
La mission herbe recouvre un grand nombre de domaines d'intervention, parmi lesquels on peut citer :
- Les actions de formation : pâturage tournant, fertilisation, prairies temporaires, culture de l'herbe et impact économique, entretien rénovation pour des prairies de qualité
- Journées herbe : pour les JA, le GAB Doubs, les journées épandage
- Visites et interventions diverses : conduite et entretien des prairies, des visites d'exploitation, les problèmes liés à la flore
- Travail sur les références : les essais à la ZELAC, les journées AFPF, les tests de prairies pour l'Institut de l'Elevage, les mesures de pousse d'herbe à l'herbomètre, les journées prairiales à Moudon (CH)
- La rubrique « Atout Herbe » dans la Terre de Chez Nous (25 parutions)
- L'enquête systèmes fourragers avec diffusion de document
- Les campagnols et la régénération des prairies : réunions d'information, tournées campagnols, communication, intervention dans diverses journées, conseil de terrain et téléphonique à destination des agriculteurs.

La formation continue

La formation continue est une activité importante à la Chambre d'Agriculture.
Cette implication se fait aussi au travers de l'AIF où pas moins de trois conseillers sont mis à disposition de l'AIF pour des missions diverses :
- Jean-Paul Jézéquel : chef de service
- Aline Loberger : animation du dispositif formation continue et stages SCO-chiffrage
- Maud Geuffrard : animation des stages SCO-chiffrage

Ces mises à disposition sont facturées à l'AIF au coût réel.
L'AIF 25-90 a trois missions principales :
- L'élaboration et le suivi des PPP
- Les Sco-chiffrages, et plus généralement les stages spécifiques au parcours installation
- Les stages de formation continue

L'élaboration et le suivi des PPP
L'AIF 25-90 est le Centre d'Elaboration des PPP agréé pour les départements du Doubs et du Territoire de Belfort.
Les candidats, après passage au Point Info Installation sont reçus pour un entretien avec un conseiller compétence (un formateur de l'AIF ou du CFPPA) et un conseiller projet (un conseiller de la Chambre d'Agriculture).



Le PPP est agréé, les stages peuvent débuter, puis quand ceux-ci ont tous été réalisés, il est validé. Sur les 74 candidats qui ont été reçus, 69 PPP ont été agréés.
Au total, ce sont 114 PPP qui ont été validés, parmi lesquels 48 agréés en 2014.
Ces données laissent augurer d'un essoufflement de l'installation en 2015, tout du moins en début d'année 2015.

Les Sco-chiffrages
9 stages chiffrage de projet ont été réalisés en 2014, avec 82 participants.
7 SCO ont été organisés avec 76 participants.
Le SCO a pour ambition d'apporter une information complète au candidat à l'installation, le chiffrage a pour ambition d'évaluer la faisabilité du projet. Le candidat présente son projet en fin de stage à une commission d'évaluation conseil composée de professionnels.
Les conseillers de l'ODASEA interviennent dans le SCO, et les conseillers d'entreprise 2.5 jours dans le stage chiffrage de projet (qui dure 4 jours, avec en plus une évaluation conseil de ¾ heure pour chaque candidat).

Les stages de formation continue
Le troisième volet de l'activité de l'AIF 25-90 est constitué par les stages de formation continue.
En 2014, l'AIF 25-90 a organisé 132 sessions pour 277 jours au total. Il s'agit à nouveau d'un niveau d'activité élevée.

La formation continue organisée par la Chambre d'Agriculture
La part de la Chambre d'Agriculture est effectivement non négligeable, puisqu'elle a réalisé 38 sessions pour un total de 72.5, soit presque le quart de l'activité de l'AIF.
À noter un recours massif aux intervenants extérieurs, puisque seulement 28.5 journées ont été assurées par les conseillers formateurs de la Chambre d'Agriculture.
Or, la Chambre d'Agriculture bénéficie d'un réservoir de compétences important, qui n'est, à l'évidence pas suffisamment, valorisé. Il conviendra de faire évoluer cette situation à l'avenir.
Parmi les thèmes abordés :
- Améliorer sa stratégie d'exploitation pour plus d'efficacité économique
- Formation préparatoire au Certiphyto
- Production d'énergie verte
- Ne pas se faire mal dans son travail
- Améliorer la flore et la productivité des prairies
- Cultiver et valoriser la betterave fourragère
- Agrilean en collectif, définir ses marges de progrès
- Phyto aromathérapie
- Focus mamelle, pilier de la production
- Influence de la lune sur les pratiques agricoles
- Apprendre à mieux connaître ses prairies du sol à la flore
- Gestion du stress

Le travail d'animation du dispositif formation réalisé par la Chambre d'Agriculture est conséquent. Depuis désormais 3 ans, l'AIF prend en charge une partie de ce travail d'animation.



LE CONSEIL D'ENTREPRISE

Par rapport à d'autres chambres d'agriculture, y compris voisines, la Chambre d'Agriculture a toujours eu une équipe de conseillers d'entreprise, tout au moins depuis 20 ans.

Le conseil d'entreprise se décline au travers de diverses prestations, dont certaines ont déjà été abordées telles la participation aux entretiens PPP et aux stages Chiffrage de Projet.
Parmi les autres activités :
• Les références
• L'accompagnement technico économique des JA
• Pacteor
• Agrilean
• JA 10
• Agridiff, RSA

L'accompagnement technico économique de projet en phase d'installation

Cet accompagnement technico-économique est réalisé par les conseillers d'entreprise pendant les trois premières années d'installation du jeune agriculteur.
En 2014, 163 jeunes agriculteurs ont bénéficié de cet accompagnement, dont 51 entrants, et 22 sortants, soit un total de 112 accompagnements facturés sur 2014.
Cette prestation est en mutation, et à l'avenir Agrilean Accompagnement sera de plus en plus proposé aux jeunes agriculteurs, pour un conseil partenarial coordonné et plus efficace, avec cependant le maintien des phases collectives.

Pacteor

Pacteor est un produit proposé par les conseillers d'entreprise depuis très longtemps. Pacteor a une double vocation :
- Aider les agriculteurs à se comparer entre eux
- Collecter des données qui aident les conseillers dans l'exercice de leur métier.

En 2014, 40 agriculteurs ont eu recours à cette prestation. Cet échantillon est clairement insuffisant pour établir des références fiables. Néanmoins certains agriculteurs y tiennent en tant qu'outil de comparaison par rapport à leurs collègues sur un nombre élevé de critères, une soixantaine. Ces comparaisons de critères sont présentées sous forme de tableaux ou de nuages de points où chacun retrouve son exploitation.

RSA

Dans le cadre d'une convention avec la MSA et le Conseil Général, les conseillers d'entreprise réalisent un premier diagnostic de viabilité de l'exploitation chez les agriculteurs bénéficiaires du RSA, et si celle-ci est considérée viable, ils mettent en place un accompagnement plus important.
Cette année aucun agriculteur n'a demandé à bénéficier d'un tel accompagnement.

L'outil LEAN

C'est incontestablement l'événement majeur au niveau du conseil d'entreprise.

Les marges de progression sont énormes à l'échelle du département tant les écarts d'Excédent Brut d'Exploitation entre les exploitations du ¼ supérieur et celles du ¼ inférieur sont conséquents. Mais néanmoins le constat se reproduit d'années en années, et c'est cette forme d'impuissance qui a conduit à une remise en cause en matière de conseil et qui a abouti à la création d'Agrilean, conseil global multicompétences et coordonné avec au minimum 3 conseillers présents avec le ou les agriculteurs sur l'exploitation.

La mise en œuvre concrète d'Agrilean jusqu'en 2012 se heurtait à une difficulté majeure, l'absence côté Chambre d'Agriculture, d'un outil de diagnostic avec une corrélation entre les pratiques dans un contexte donné et l'EBE.
Aujourd'hui LEAN est pleinement opérationnel, et la Chambre d'Agriculture dispose d'un outil de diagnostic rapide et fiable, qui a fait ses preuves.
L'analyse préalable à la mise au point de LEAN a tout d'abord mis en évidence que peu de variables (6) expliquaient une part essentielle de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE), les 4 premières concernant les pratiques agricoles et les 2 suivantes concernant le milieu. Il en découle une grille à double entrée qui indique, par classe de milieu, quelles pratiques sont efficaces et lesquelles ne le sont pas. Une fois située l'exploitation sur cette grille, le diagnostic est instantané, et le plan de progrès également.

À compter de 2012 la Chambre d'Agriculture a donc pu proposer aux agriculteurs une prestation efficace.
85 ont été vendus en 2014, ce qui porte le total à quasiment 200 depuis 2012.
C'est largement moins qu'espéré, puisque l'objectif était d'en vendre 200 en 2014.
Cette ambition est reportée sur 2015 avec un objectif à 300 et des moyens humains configurés en conséquence.

En effet, cette action était jusqu'à présent concentrée de manière logique pour une prestation innovante, sur un nombre restreint de conseillers. 2014 a permis d'accroître le nombre de conseillers opérationnels qui seront bientôt au nombre de 6 pour la Chambre d'Agriculture (J-P. Roumet, A. Guy, M. Cassez, J-M. Curtil, F. Gresset, S. Clavier).
Il a été également demandé un effort de vente de la prestation à tous les conseillers du SEE, avec mise en place d'un plan d'action, et de formations pour accompagner les conseillers dans cet exercice nouveau pour eux.

Cet effort a été couronné de succès, puisque 42 prestations Agrilean ont été vendues par un conseiller de la Chambre d'Agriculture.

L'outil LEAN et Agrilean, transfert de technologie « Production laitière rentable »

Suite à différents échanges et notamment la visite d'une délégation Suisse le 8 février 2013 composée de conseillers et de responsables professionnels, et plus particulièrement la visite de deux exploitations où avait été réalisé un Agrilean Accompagnement, la Fondation Rurale Inter Jurassienne a fait part de son vif intérêt concernant, d'une part, l'outil de diagnostic Lean et d'autre part, Agrilean, et plus précisément Agrilean Accompagnement.

Diverses rencontres ont eu lieu, dès lors, qui ont abouti à un projet de travail en commun qui s'étalerait sur deux ans, et qui pourrait bénéficier, côté français, de financements Interreg à hauteur de 60%.
Ce projet porte sur des transferts de technologie et de savoir-faire entre la Chambre d'Agriculture et la FRIJ (et réciproquement).

La FRIJ y gagnera un outil de diagnostic et un outil de conseil très performant, la Chambre d'Agriculture y trouve un nouveau terrain d'expérimentation de ses outils, avec des itinéraires techniques variés en Suisse, ainsi que l'absence de quotas depuis 2009. Le travail n'est pas complètement terminé en France, ce sera aussi l'occasion de terminer LEAN et LEANA (document méthodologique détaillé d'une part, et « mode d'emploi élaboré » d'autre part) afin de les rendre plus accessibles et plus facilement utilisables par les conseillers qui n'ont pas participé à l'élaboration.

Le travail demandé est très lourd, puisque l'on a compté 230 jours de conseiller sur 2 ans, à se répartir entre Suisse et France, mais il est clair que la majorité du travail sera réalisé côté français.

Le travail des conseillers de la Chambre d'Agriculture serait financé pour une part par les fonds Interreg, et pour une autre part la prestation payée par nos partenaires suisses.
L'intérêt pour la Chambre d'Agriculture serait dès lors de disposer à la fois côté français et côté suisse d'un outil non seulement opérationnel, mais prêt à être utilisé par nos conseillers qui ne l'utilisent pas encore et des conseillers d'autres départements ou d'OPA partenaires (coop par exemple..).

De plus, la méthodologie et le protocole très lourds seront maîtrisés par au moins deux conseillers côté français, ce qui serait là encore un facteur très positif à divers niveaux.
Par ailleurs, l'approche Agrilean intéresse également nos voisins suisses. Le travail à engager serait là nettement moins lourd. Interreg prendra en charge (60%) des frais engagés côté français, sachant qu'une négociation commerciale serait nécessaire avant de mettre à disposition nos outils Agrilean.
Le bilan à ce jour est extrêmement positif, le travail de mise au point de l'outil de diagnostic côté Suisse étant désormais quasiment terminé. Le travail sur Agrilean débutera en janvier 2015.

L'équipe du conseil d'entreprise

Les conseillers d'entreprise sont au nombre de 4, scindés en deux groupes

■ **Les conseillers polyvalents**
- Matthieu Cassez
- Jean Marie Curtil
- Jean-Marie Roussel
- Antoine Guédon

■ Les conseillers spécialisés Agrilean
- Jean-Paul Roumet
- Aurore Guy

À ces conseillers spécialisés il faut ajouter 3 conseillers de secteur qui pour une partie de leur temps effectuent des missions de conseil d'entreprise :
- Fabienne Gresset
- Aline Loberger
- Christian Faivre



Programme

INNOVATION & QUALITÉ



DIVERSIFICATION ET INNOVATION POUR LE DÉPARTEMENT DU DOUBS ET LE TERRITOIRE DE BELFORT

Objectif

Les objectifs 2014 du service innovation et qualité, rejoignent les objectifs du Projet Agricole Départemental. Il s'agit de favoriser le développement de nouvelles activités agricoles, de productions nouvelles, de transformation et de développement de services en milieu rural. L'alimentation de proximité est un des fils conducteurs de l'année 2014.

Le contexte

La programmation du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) 2014-2020 est en cours. La fin de l'année 2014 a vu la relecture des fiches destinées aux agriculteurs franc-comtois dans le cadre du Document Régional de Développement Rural.

Les actions réalisées

Des dynamiques collectives

▪ Les marchés de producteurs

Les actions déjà lancées en 2013, se sont intensifiées en 2014, s'agissant des cinq points de vente collectifs et des nombreux marchés de producteurs.
Dans l'agglomération du Grand Besançon, trois nouvelles communes ont sollicité la Chambre d'Agriculture et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) dans le cadre du projet Sauge, pour réfléchir à la mise en place d'un marché de producteurs. Il s'agit des communes d'Avanne, Boussières et Nancray. Selon les retours des producteurs, ces marchés pourraient démarrer au printemps 2015.

▪ Les marchés du soir

Que ce soit à Belvoir, Gennes ou dans le Pays de Montbéliard,les marchés du soir rencontrent toujours un franc succès auprès des consommateurs. Pour l'agglomération montbéliarde, 20 marchés tournants se sont relayés du 9 mai au 26 septembre avec de nouveaux producteurs, qui ont rejoint le groupe, en volailles et viande bovine par exemple.
Les trois marchés prévus au musée des Maisons Comtoises de Nancray ont eu lieu en juin (pour la fête de la Musique), août et octobre, avec quelques producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme qui proposent de la vente de produits à consommer sur place.

▪ Le e-commerce

En matière de e-commerce, les paniers fermiers de Velotte poursuivent leur activité, complétée par des initiatives d'offres individuelles.
Le travail initié à Pontarlier avec l'UFA Jeanne d'Arc a abouti à la création d'une association de producteurs. Cette association souhaite créer un « Drive de produits fermiers ». La dizaine de producteurs concernée devrait pouvoir vendre ses produits aux habitants du Grand Pontarlier d'ici le mois de décembre 2015. Le projet de « Drive fermier » à Valdoie a, quant à lui, été mis en attente. En effet, le lycée de Valdoie souhaite concentrer ses activités sur l'ouverture de son magasin « physique » dans un premier temps, avant d'ajouter une fonctionnalité de e-commerce. La Chambre d'Agriculture a travaillé avec le lycée pour démarcher des producteurs du département et du nord Franche-Comté pour compléter la gamme du futur magasin, qui devrait ouvrir au printemps 2015. En parallèle, les services de la Chambre d'Agriculture, ont participé à une dizaine d'actions de formation et d'information au sein des établissements d'enseignement agricole afin de promouvoir la diversification et l'innovation dans le monde agricole.
La réflexion se poursuit avec la Communauté de Communes du Vallon de Sancey sur le site de la Baume où un volet production agricole est en train de voir le jour. L'installation d'un maraîcher est prévue début février 2015. L'approche agritourisme est toujours en réflexion d'autant qu'il est nécessaire d'inscrire ces réalisations dans le cadre du projet « Leader » porté par le Pays Doubs Central.

▪ Une fromagerie collective

Les services de la Chambre d'Agriculture ont poursuivi le travail avec le groupe de producteurs du Territoire de Belfort qui réfléchissait à la création d'une fromagerie collective. Après plusieurs années de travail et d'échanges, le groupe a souhaité faire une pause dans la réflexion. Le groupe a choisi de ne pas implanter l'outil de transformation de la fromagerie sur l'une des fermes du groupe. Les producteurs ont préféré se tourner vers un bâtiment existant, plutôt que sur une construction neuve. Mais leurs recherches sur l'ensemble des communes situées à proximité des exploitations n'a pas été fructueuse à ce jour.

▪ Les ranaculteurs

Le syndicat des ranaculteurs de Franche-Comté continue son travail et compte de plus en plus d'adhérents. 110 membres sont répartis sur les 4 départements de la région. Les travaux réalisés permettent d'obtenir des résultats en termes de structuration et de développement de l'activité.
Plusieurs rencontres avec les autorités compétentes ont eu lieu en 2014. Elles visaient en particulier l'évolution de la réglementation (prélèvements, rattachement fiscal, clarification de la réglementation eaux libres – eaux closes ...)

▪ Communication collective

Afin de promouvoir les circuits courts et l'agriculture de proximité, la Chambre d'Agriculture a participé au salon Belflorissimo à Belfort du 8 au 10 mai.

▪ L'accompagnement des porteurs de projet

75 porteurs de projets ont été reçus et renseignés en 2015. 40 d'entre eux ont poursuivis jusqu'à la réalisation d'une étude de faisabilité et d'une approche de marché.

C'est ensuite, 30 porteurs de projets qui ont décidé de débuter concrètement leur projet. Pour ces agriculteurs les services de la Chambre ont étudié le montage administratif et technique et suivi les dossiers de financement, même si l'année 2014 s'est traduite par une année blanche en matière de nouvelles aides.
Il faut souligner qu'un certain nombre de ces porteurs de projets ont cheminé au travers du parcours à l'installation (PPP, PDE …).

▪ La Chambre d'Agriculture : partenaire des collectivités locales

Les services de la Chambre d'Agriculture ont également travaillé à l'accompagnement des collectivités territoriales et des opérateurs locaux.
Ainsi, ils ont largement contribué à la dynamique régionale s'agissant du projet « REALISAB » porté par la Chambre Régionale d'Agriculture au sujet de la restauration collective. Ce projet a connu son aboutissement lors d'un colloque les 17 et 18 septembre 2014 à Lyon. Leur investissement a également porté sur les circuits alimentaires de proximité, entre autres avec la Maison Départementale de l'Environnement du Territoire de Belfort et sur le Programme Régional de l'Alimentation de Proximité (PRAP).

Les partenariats

▪ Avec le Conseil Général du Doubs

Les agents ont travaillé, d'une part, avec Développement 25 sur des dossiers de nature économique, et d'autre part avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT) et le Comité de Promotion des Produits Régionaux (CPPR). La Chambre d'Agriculture a collaboré à la politique touristique en participant de façon partenariale à divers salons et par le soutien apporté au CDT dans la mission de conseil et d'appui aux hébergements de types gîtes ou chambres d'hôtes. En contrepartie, les agents du CDT siègent aux commissions d'agréments et de contrôles des adhérents du réseau Bienvenue à la Ferme .

▪ Avec l'Agglomération du Grand Besançon

Cette année la 5ème édition des Parties de Campagne a permis de visiter les exploitations de Nathalie Vaucher, maraîchère et Céline Rota, responsable de la ferme équestre, à Besançon dans le quartier de la Forêt de Chailluz en septembre 2014. Les 3 porteurs de projets de la pépinière maraîchère sont, quant à eux, accueillis sur le site de Chalezeule depuis février 2014. Ils ont eu cette année leurs premières récoltes et ont pu les commercialiser auprès de leurs clients, AMAP et restaurateurs locaux. Le bâtiment agricole devrait être livré d'ici le printemps 2015.



▪ Avec Pays Montbéliard Agglomération

Les services de la Chambre d'Agriculture ont accompagné l'organisation de 20 marchés tournants dans le Pays de Montbéliard. Vingt nouvelles dates sont déjà prévues de mai à septembre 2015. Avec le Conseil Général du Territoire de Belfort, l'action en direction de l'approvisionnement des collèges s'est poursuivie. Plusieurs sessions de formation à l'outil Agrilocal ont eu lieu début 2014, à destination des agriculteurs du Territoire de Belfort mais aussi des départements limitrophes (Doubs, Haute-Saône). Sur ce même registre, un travail a débuté avec la Maison de l'Environnement pour une exposition dynamique qui durera 3 ans et porte sur l'alimentation, le terroir et la proximité.





AGRITOURISME - BIENVENUE À LA FERME & COMMUNICATION

L'objectif

L'objectif 2014 est de favoriser la dynamique réseau en confortant les partenariats avec le comité départemental du tourisme et le comité de promotion des produits régionaux.

Les actions réalisées

Le réseau Bienvenue à la ferme

La spécificité du réseau a permis d'organiser des formations particulières qui ont regroupé une dizaine d'adhérents sur le thème de la cuisine : « *Gastronomie Régionale : Innover et enrichir son savoir-faire* » en décembre 2014.

Foires et salons,

5 adhérents du Doubs ont participé au Salon International de l'Agriculture 2014, et une dizaine à la Foire Comtoise. Le réseau était également présent aux côtés de prestataires de l'agritourisme suisse aux salons Talent et Saveurs à Micropolis les 14, 15 et 16 novembre et au SITV à Colmar du 7 au 9 novembre, dans le cadre du programme Interreg « Terroirs et Innovations ».

Au niveau des concours de produits,

Des producteurs du Doubs et du Territoire ont présenté des produits au Concours Général Agricole et lors de plusieurs concours régionaux à Bletterans pour les fromages de chèvres, lors du salon Talents et Saveurs pour les escargots et les produits de l'aquaculture , et lors de la Foire Comtoise pour le concours des vins de pays. Les producteurs de fromages fermiers se sont distingués dans les concours de fromages AOP à Morbier et à Trépot et celui du Mont d'Or à Doubs.









Les buffets,
Dernière action et pas la moindre, les producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme se sont mobilisés à plusieurs reprises pour servir des buffets fermiers lors de :
- cinq sessions et deux réunions de bureau de la Chambre Interdépartementale d'agriculture, ainsi qu'au buffet de l'inauguration des locaux de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture à la Jonxion en décembre dernier.
- Une session de la Chambre Régionale d'agriculture
- Le Congrès de la FNPL à Pontarlier en mars
- La Journée Mondiale du Don du Sang en Juin à Besançon et à Belfort
- L'Assemblée générale du Service de Remplacement du Doubs à Valdahon en juillet
- La Journée Nationale du Pastoralisme aux Longevilles Mont d'Or en septembre
- Les vœux interconsulaires en janvier à la Jonxion.
- La collation lors de la remise des prix du concours des Prairies fleuries à la Maison de l'Environnement en septembre.

Cette reconnaissance vient couronner quelques années d'efforts et les convives ont pu apprécier le professionnalisme des gens du réseau. A l'initiative de deux productrices du réseau, une réflexion a été menée tout au long de l'année sur la création d'un Service de Remplacement Diversification. Elles ont ainsi recensé les besoins des agriculteurs diversifiés en termes de compétences et nombre d'heures de travail. Le résultat de ce travail sera courronné en janvier 2015 par la création du Service de Remplacement Diversification. Il sera le 17ème service de remplacement du département du Doubs.

Dimanche à la Ferme,
Le dimanche à la ferme a fêté ses 20 ans le 3 août. Pour cet anniversaire, 19 fermes ont ouvert leur porte dont 3 entités sur le Pays de Montbéliard. Le constat est globalement positif car on compte jusqu'à 2 000 entrées dans certaines fermes.

L'équipe Agritourisme et diversification

- Pierre Boireau : chef du service
- Cécile Eimberk : diversification, Tourisme Péri-Urbain et Circuits Courts
- Corinne Tournier : assistante Tourisme, Diversification et Bio).

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Les objectifs 2014

L'objectif en matière d'agriculture biologique est d'accompagner les agriculteurs déjà en bio mais également de développer ce mode de production auprès du public conventionnel.
Afin d'améliorer cet accompagnement, une offre de service a été spécifiquement créée dans le cadre de la démarche Projagri. On y trouve cinq offres spécifiques à l'agriculture biologique :
- découverte de l'agriculture biologique
- diagnostic de faisabilité
- étude de projet reconversion
- optimisation des aides à la bio (appui PAC)
- accompagnement des agriculteurs en AB

Le partenariat entre la Chambre d'Agriculture et le GAB 25-90 se poursuit, sur la base de la convention qui définit les champs d'action du partenariat.

Le contexte

13 fermes se sont converties au bio en 2014 représentant ainsi 390 ha, dont 4 en lait AOP, 5 en plantes à parfum, aromatiques et médicinales et petits fruits, 3 en élevages multiples (bovin, ovin – caprin-pondeuses), 1 en maraîchage.
Au 15 mai 2014, on dénombrait 148 exploitations bio dans le Doubs et 10 dans le Territoire de Belfort, ce qui représente environ 9 400 ha en bio ou en conversion. La production laitière reste la production dominante avec 57% des exploitations, soit 51 en lait AOC et 33 en lait standard. Les « petites cultures » de type maraîchage, petits fruits ou plantes à parfum aromatiques et médicinales poursuivent leur développement et représentent maintenant pratiquement 20% des exploitations bio des deux départements. La dynamique des conversions dans ce domaine reste forte avec de nombreuses créations d'exploitations. L'année 2014 a été marquée par 4 conversions en lait AOC, fait assez rare ces dernières années, notamment en lien avec une conjoncture économique très favorable sur la production de lait AOC.
L'accompagnement de l'agriculture bio dans les départements du Doubs et du Territoire de Belfort consiste toujours à suivre les conversions des années précédentes et accompagner les candidats à la bio, animer le groupement des Agrobiologistes 25-90, animer des groupes de progrès par secteur ou par thème, réaliser des appuis PAC spécifiques et organiser des formations.

Les actions réalisées

L'année 2014 a été marquée par la mise en place de nouvelles actions, le renforcement de l'accompagnement des producteurs, l'animation du GAB et la réalisation des actions qui en découlent.

Portes ouvertes en lait bio, profitables à tous …
En partenariat avec Conseil Elevage, la Chambre d'Agriculture a mis en place un concept de 7 visites d'exploitations



laitières bio, réparties sur l'ensemble du territoire de la Chambre d'Agriculture et représentant aussi bien les filières en AOP bio, autres fromages ou encore lait de consommation. Ces visites de 2 h apportent de riches informations sur les pratiques, les résultats techniques et économiques. C'est une façon de communiquer sur les réalités de la production laitière bio locale, pour apporter des réponses claires aux conventionnels qu'ils soient ou non intéressés par une étude de conversion en bio. On s'aperçoit que c'est aussi un vecteur de développement et d'animation technique pour les producteurs bio qui peuvent se comparer avec leurs confrères et valoriser des résultats souvent sous utilisés ! Les premières visites ont eu lieu fin 2014 et se poursuivent en 2015.

Diagnostics d'élevages et santé animale

Après une année de réflexion, et d'échange avec des organismes nationaux comme l'ITAB, l'INRA et le réseau APCA, un système de diagnostic des élevages a été mis en place au niveau régional. En 2014 un groupe d'éleveurs de Chapelle-des-Bois a testé la méthode baptisée A.B.S (alimentation, bâtiment, et suivi de troupeau) avec succès. Le groupe a déjà prévu d'autres rencontres et le dispositif doit être étendu aux départements voisins.

Nouveau : des conversions en lait AOP Comté pour conforter des coops !

Afin de permettre la valorisation en AOP Comté pour 5 exploitations réparties sur 3 coop, un contrat MODLAIT a été signé. L'accompagnement coopératif, mêlé à un appui technique individuel des producteurs a permis outre l'aspect bio, d'améliorer l'organisation coopérative sur un secteur géographique.

L'animation du GAB et la poursuite du développement

L'animation du GAB s'est poursuivie en 2014 avec certains temps forts : l'Assemblée Générale à Florimont (90), les conseils d'administration avec la rencontre de différents partenaires (JA, lycées Granvelle, SAFER), la publication de deux bulletins bio et une porte ouverte dans un élevage laitier. Le groupe maraîchage s'est réuni une nouvelle fois en fin d'année, avec deux actions importantes mises en place cette année : la création d'une mercuriale de prix (deux parutions) et un travail sur les coûts de revient (en cours).
Au niveau régional, via le groupe technique, les services de la Chambre d'Agriculture ont participé à plusieurs projets :

- recherche de références dans le groupe grandes cultures
- veille technique et réglementaire en élevage bio et pour l'application de la Pac
- participation au réseau des conseillers en élevage bio (ITAB et APCA)
- poursuite de la mise au point du concept ABS, pour animer des Groupes d'échange et Progrès (GEP).
- Prolongement de cette action, en projet de CASDAR national (OTOVEIL, outil de surveillance des déséquilibres en santé animale bio)
- les agents de la Chambre d'Agriculture 25-90 se sont aussi investis dans l'organisation de la journée "l'Agriculture Autrement", en partenariat avec le lycée de Vesoul, sur le thème de l'agro-écologie en grandes cultures et sur la structuration des filières céréalières biologiques.
- Rapprochement avec l'Alsace et mise en réseau des producteurs bio actuels et potentiels dans le nord Franche-Comté pour permettre dès janvier 2015 une nouvelle collecte et valorisation du lait via BIOLAIT.

La rencontre avec les candidats à la conversion s'est poursuivie dans le cadre de rendez-vous individuels ou du parcours à l'installation (PPP). Des études de conversion ont démarré sur le Territoire de Belfort, sur le bassin versant de l'Allaine (2 projets en cours). L'appui PAC spécialisé pour les agriculteurs bio a également été reconduit, avec 2 réunions collectives et des prestations individuelles sur Télépac.

L'équipe Agriculture biologique

- Christian Faivre : agriculture Biologique
- Fabienne Gresset : agriculture Biologique
- Corinne Tournier : assistante Tourisme, Diversification et Bio.

QUALITÉ DES PRODUITS

Conjoncture

Les filières AOP ou IGP ont connu une année 2014 satisfaisante d'un point de vue commercial : il est trop tôt pour connaître les chiffres des filières qui ne seront pas disponibles avant le mois de mars.
Le Comté affiche toujours des ventes en progression. En 2013, 52 763 tonnes ont été commercialisées soit +17% en 10 ans. C'est de loin le fromage AOP le plus commercialisé loin devant le Roquefort, second avec 18 000 Tonnes.

Le Mont d'Or a réalisé une saison 2013-2014 plus que satisfaisante, le seuil de 5 000 tonnes de fromage commercialisé a été franchi, soit une progression de 6.5% par rapport à 2012-2013. Le début de la saison 2014-2015 a enregistré une baisse des volumes importante en raison d'un automne trop doux qui n'encourage pas les consommateurs à consommer ce type de produit.
Le Morbier n'est pas en reste avec 9 824 tonnes produites en 2013. Les progressions ne sont plus aussi importantes que par le passé mais le Morbier bénéficie de la dynamique des AOP Comté et Mont d'Or.
Le Gruyère IGP est fabriqué par 3 fromageries dans le Doubs. La filière ne compte que 6 fromageries. Il doit à présent trouver son positionnement par rapport aux produits identiques en gamme. En 2013, les ventes étaient de 1 712 tonnes.
L'Emmental Grand Cru Label Rouge a connu en 2014 une légère augmentation de ses ventes (3 200 tonnes contre 3 056 en 2013) après 2 années consécutives d'augmentation. Le Doubs compte 2 ateliers de fabrication.

Audits

Depuis 2006, la réforme de l'INAO impose à toutes les filières AOP de mettre en place des contrôles afin de vérifier le bon respect des cahiers des charges par les acteurs des filières. Les filières AOP Comté, Morbier, Mont d'Or ont mis en place un dispositif depuis 2008 conjointement avec la Charte des Bonnes Pratiques d'élevages. Le dispositif encadré par l'organisme certificateur Bureau Véritas Certification impose que 25% des producteurs soient contrôlés par an. Entre 2008 et 2012, les 1800 producteurs de lait AOP que compte le Doubs ont été audités par des auditeurs issus de Contrôle Elevage 25-90, les ARC d'entreprise et les agents de l'équipe lait de la Chambre d'Agriculture 25-90. Dans le dispositif, le rôle de pivot départemental joué par la Chambre d'Agriculture, permet une bonne organisation de ces différents contrôles.
Depuis 2012 les audits du second tour ont débuté. En 2014, 536 audits ont été réalisés dans le Doubs. La Chambre d'Agriculture en a réalisé 177 avec les 4 agents habilités.
En 2014, seulement 2 contrôles Charte des Bonnes Pratiques d'élevages ont été réalisés, en effet les aides aux producteurs pour ce type de contrôle ont cessé fin 2013.
Parallèlement les services poursuivent les audits de la filière Montbéliarde Qualité (83 contrôles en 2014 contre 106 en 2013). La diminution du nombre de producteurs engagés dans cette démarche s'est accélérée en 2014 pour 2 raisons : en premier un besoin de vaches pour produire du lait et donc moins de réforme, le second une révision du cahier des charges conjuguée à une non revalorisation des primes.

Qualité des laits

L'année 2014 qui vient de s'achever n'a pas été très bonne au niveau de la qualité des laits dans le Doubs et le Territoire de Belfort.

- **Au niveau des cellules**, le niveau est resté élevé. Dans les deux départements, près de 250 producteurs ont reçu des courriers de notification d'alertes ou de suspension de collecte en raison de résultats non conformes (> à 400 000 cellules sur un ou plusieurs trimestre). La Chambre d'Agriculture a été mobilisée sur ce dossier pour la réalisation d'appuis techniques mammites. 20 appuis techniques ont été réalisés en 2014 contre 22 en 2013. La mise en place d'un plan de progrès permet aux producteurs concernés de déroger à une suspension de collecte et permet de disposer d'une période de 6 mois pour mettre en place des actions correctives.

- **Au niveau des germes totaux**, une vingtaine de producteurs se sont retrouvés en situation de hors normes. Les problèmes ont surtout été constatés chez les producteurs de lait AOP Comté dont le lait doit être refroidi à 12° C. Cependant 5 producteurs ont reçu une suspension de 12 jours car les résultats sont restés hors normes durant 5 mois consécutifs. Dans ces cas les actions correctives sont engagées trop tardivement et le temps de retrouver de bons résultats, les producteurs paient pour leur passif.

- **Inhibiteurs** : les recherches devenant très précises, elles permettent de retrouver des traces très faibles de matières actives d'antibiotiques. En 2014, les recherches positives sont restées élevées. Les accidents sont le plus souvent dus à des oublis par les producteurs (absence d'identification de vaches en traitement, non enregistrement des dates de tarissement ou non-respect des délais d'attentes).

- **Les germes pathogènes** (listeria Monocytogenes, salmonelles et staphylocoques Aureus) sont uniquement recherchés par les filières AOP Comté, Mont d'Or et Morbier. En 2014, des problèmes sanitaires ont été constatés tout au long de l'année. Les contaminations en salmonelles ont été les plus nombreuses. Toute la zone AOP du Doubs a été concernée, alors qu'habituellement seule la zone Haut-Doubs est touchée.

La Chambre d'Agriculture a géré, à la demande de l'URFAC 62 dossiers (68 en 2013).
En 2014, l'équipe qualité du lait est intervenue 111 fois pour des problèmes d'hygiènes (coliformes totaux et germes totaux), de butyriques ou de staphylocoques aureus. En 2014, une nouvelle prestation a été mise en place avec les AOP afin de faire des visites préventives en hygiène. Ainsi, les producteurs de 4 fromageries ont été visités (53 diagnostics hygiène préventive).

CONTRÔLES MACHINES À TRAIRE

Optitraite® : En 2014, **1672** contrôles de machines à traire ont été réalisés dans le Doubs pour 2170 exploitations, soit 77.1% (1692 en 2013 et 78%) et **47** dans le Territoire de Belfort pour 97 exploitations, soit 48.4% (47 en 2013 et 48.4%). La Chambre d'Agriculture a réalisé 67 Optitraire en 2014. A signaler que plus de 250 demandes de contrôles envoyés par la Chambre d'Agriculture n'ont pas fait l'objet d'une réalisation par les entreprises. Ces dernières peinent à réaliser les contrôles par manque de technicien ou à cause d'une surcharge de travail en installations neuves.

Certitraite® : En 2014, 38 contrôles ont été réalisés contre 27 en 2013. Cette prestation fait partie de l'offre Projagri.
En 2014, l'équipe a connu le départ d'un conseiller fin juillet qui a été remplacé à partir du 12 novembre par Marion Deglaire. Elle sera formée au contrôle machine à traire en février 2015.
En 2014, la mise en place de Logimat 3 s'est poursuivie. À présent toutes les entreprises utilisent le logiciel de saisie.



Seuls 3 contrôleurs ne l'utilisent pas directement, les saisies sont effectuées au bureau par une secrétaire. Cet outil informatique permet un meilleur suivi des contrôles dans des délais plus courts.

MOYENS ENGAGÉS

L' équipe compte 3 agents qui peuvent être aidés au niveau des audits par une quatrième personne du service.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DE L'ÉQUIPE LAIT EN 2012/2013				
	2013		2014	
	25	90	25	90
Optitraite®	1692	47	1625	47
Certitraite®	27	0	38	0
Contrôle des déposes	2	0	2	0
Diagnostic sanitaire	68	0	62	0
Diagnostic hygiène unique	87	0	111	0
Diagnostic hygiène parc	42	0	53	0
Appuis techniques Mammites	20	2	20	2
Audits de contrôles internes	120	0	177	0
Super audits AOP	6	0	8	0
Audits Montbéliarde Qualité	106	0	83	0

L'équipe Qualité des produits et filière

- Bernard Fontaine : qualité des produits et filières
- Olivier Magda : qualité des produits et filières
- Yohann Grandjean : qualité des produits et filières
- Marion Deglaire : qualité des produits et filières
- Myriam Duvernay : assistante Qualité des Produits.



Programme

ESPACES ET TERRITOIRES



LES ASPECTS JURIDIQUES ET FONCIERS

Les objectifs

Le domaine juridique et foncier constitue une activité importante de la mission de service public des Chambres d'Agriculture. L'équipe juridique informe les exploitants agricoles mais aussi les propriétaires fonciers, les collectivités, les propriétaires forestiers. Les principaux objectifs des interventions réalisées sont les suivants :

- Assurer les missions réglementaires de la Chambre d'Agriculture dans le domaine juridique et foncier,
- Assurer les missions de service public en direction des agriculteurs ou des futurs agriculteurs (C.F.E. - apprentissage),
- Informer et appuyer les agriculteurs, les propriétaires fonciers ou les communes en matière juridique et notamment concernant tous les problèmes de baux et de fermages,
- Appuyer les coopératives, syndicats pastoraux ou les communes dans le cadre de l'évolution des communaux.

Les actions réalisées en 2014

Les missions foncières réglementaires de la Chambre d'Agriculture

Dans le cadre de ses missions réglementaires, elle intervient dans différents dossiers. Elle désigne notamment les membres des bureaux d'associations foncières communales. Elle participe également à la rédaction et à l'actualisation des différents protocoles d'indemnisation.

Les missions de service public en direction des agriculteurs ou des futurs agriculteurs ou salariés du domaine agricole

• Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE)

Le CFE de la Chambre d'Agriculture est compétent pour les agriculteurs à titre principal ou secondaire, qu'ils soient installés en individuel ou en société. Toute exploitation, quelle que soit sa taille et son statut juridique, doit recourir au CFE. Les CFE ont été institués pour faciliter les démarches administratives des entreprises à l'occasion de leur création, de leur modification de situation ou de la cessation de leur activité. Ces CFE permettent aux exploitants agricoles et aux sociétés agricoles de se déclarer simultanément, grâce à un seul formulaire, auprès de l'INSEE (pour obtention du numéro SIREN), de la MSA, des Centres des Impôts, des greffes du Tribunal de commerce et des sociétés et de l'EIE si besoin.

Dans le Doubs,

en 2014, 596 dossiers ont été traités :

- 60 % d'exploitations individuelles et 40 % de sociétés
- 225 créations d'entreprises dont 48 sociétés, 217 modifications d'exploitations, 116 cessations.

49 dossiers de demande d'aide ACCRE* ont été instruits par le CFE dans le cadre de la création d'activité pour des jeunes de moins de 25 ans, des bénéficiaires des minima sociaux ou des demandeurs d'emploi.

Dans le Territoire de Belfort,

en 2014, 51 dossiers ont été traités :

- 80 % d'exploitations individuelles et 20 % de sociétés

*Aide aux chômeurs créant ou reprenant uen entreprise

- 31 créations d'entreprises dont 1 société, 11 modifications d'exploitations, 9 cessations.

Les contrats d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est une démarche qui demande un certain formalisme, tant dans la constitution du dossier que dans la réalisation du contrat. Les Chambres d'Agriculture accompagnent l'exploitant agricole tout au long de ses démarches d'embauche d'un apprenti. L'objectif d'un contrat d'apprentissage est de permettre à un jeune de suivre une formation sanctionnée par un diplôme en alternant périodes en centre de formation et périodes en entreprise. Depuis 2006, les Chambres d'Agriculture assurent la mission de service public d'enregistrement des contrats d'apprentissage des apprentis affiliés à la MSA et quel que soit le CFA d'origine. Cette mission comprend l'information de l'employeur, la vérification de la conformité du contrat ainsi que son enregistrement. La Chambre d'Agriculture propose un accompagnement dans ces démarches pour permettre au contrat d'être rapidement validé et à la relation employeur-apprenti de partir sur de bonnes bases.



Dans le Doubs

En 2014, 253 contrats ont été enregistrés. Les apprentis viennent des différents CFA de la région : CFPPA de Châteaufarine, CFA de Belfort, ENIL de Mamirolle, ENIL de Poligny, CFAA de Vesoul, CFAA du Jura, Université de Franche-Comté…

Dans le Territoire de Belfort

En 2014, 24 contrats ont été enregistrés venant du CFA de Valdoie et selon les spécialités des CFAA de Vesoul et du CFPPA de Chateaufarine.

En partenariat avec les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et le soutien du Conseil Régional et de l'Union Européenne, les Chambres d'Agriculture ont participé en 2014 au sein d'un groupe de travail à l'élaboration **d'un plan de communication sur l'apprentissage.** Après avoir constaté que l'apprentissage est souvent mal connu ou mal considéré dans le milieu agricole,

il a été décidé d'orienter le travail vers le public des employeurs (entreprises, agriculteurs,…) et des prescripteurs. Ce plan comporte des outils de communication (fiches pratiques) pour les entreprises, des interventions prévues lors des assemblées générales de professionnels et des fiches techniques détaillées à diffuser auprès des conseillers d'entreprises ou comptables.

Les interventions auprès des agriculteurs, des propriétaires fonciers ou des communes en matière juridique et notamment concernant tous les problèmes de baux et de fermages.
Ces interventions très diverses peuvent aussi bien concerner : des évaluations de terrains dans le cadre de successions, des calculs de fermage, la rédaction de baux pour les communes mais également des renseignements donnés soit par téléphone ou lors d'un rendez-vous au bureau (site de Besançon ou de Belfort). Les thèmes traités relèvent de tous les aspects juridiques liés au foncier agricole et forestier.

L'appui apporté aux coopératives, syndicats pastoraux ou communes dans le cadre de l'évolution des communaux.
Dans le département du Doubs, la gestion collective des terrains communaux ou des alpages est encore un mode de gestion répandu sur les zones des plateaux supérieurs et de la montagne. Dans ce domaine, l'année 2014 aura été marquée par le travail de mise à jour et de qualification des espaces communaux sur cinq communes.

L'appui apporté aux Associations Foncières de Remembrement
Avant l'ordonnance du 1er juillet 2004 les Associations Foncières de Remembrement (AFR) n'étaient pas dotées de statuts. Elles ont désormais l'obligation d'adopter des statuts conformes aux dispositions de cette ordonnance. Les A.F.R. existantes disposent d'un délai de 5 ans à compter de la publication du décret du 3 mai 2006, **soit jusqu'au 6 mai 2011**, pour se mettre en conformité avec trois possibilités (maintien de l'AFR, transformation en ASA ou dissolution). La Chambre d'Agriculture apporte un appui aux AFR pour se mettre en conformité, le travail d'information préalable à l'adoption de nouveaux statuts a été réalisé fin d'année 2011. 6 AFR ont fait appel aux services de la Chambre d'Agriculture pour les renseigner et les accompagner dans leurs démarches.
La Chambre d'Agriculture intervient également dans les estimations foncières dans le cas de successions ou de ventes de terrains, 3 dossiers d'estimation de la valeur vénale de parcelles agricoles et forestières ont été réalisées en 2014.

L'équipe juridique

- Delphine Montel : aspects juridiques généraux, Association Foncière de Remembrement, coopératives pastorales, fermages et baux ruraux, estimation de la valeur vénale des terrains…
- Anne Gauthier : contrats d'apprentissage, Centre de Formalités des Entreprises, fermages et baux ruraux, permanence juridique dans le Territoire de Belfort.
- Aurélia Boucrelle : assistante équipe juridique.

LES ACTIONS FORESTIÈRES

Les objectifs

Dans un département boisé à plus de 40 %, les actions de la Chambre d'Agriculture en direction de la forêt sont importantes et s'inscrivent dans un partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière : Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), ONF, Syndicat Forestiers Privés de Franche-Comté, Communes Forestières…

- Accompagner les propriétaires forestiers dans leurs choix de gestion pour favoriser la contribution de la forêt privée à la vie économique et sociale du milieu rural.
- Informer et former les propriétaires forestiers ou les intervenants en forêt.
- Permettre une meilleure mobilisation de la ressource forestière en accompagnant les Associations Syndicales Autorisées d'aménagements routiers forestiers.
- Appuyer les structures syndicales forestières et notamment le Syndicat Régional des Forestiers Privés de Franche-Comté.
- Assurer les missions représentatives et administratives de la Chambre d'Agriculture en matière de forêt.

Les actions réalisées en 2014

Les missions d'appuis individuels d'information et de formation des propriétaires forestiers.
Elles se traduisent par des interventions individuelles auprès de propriétaires forestiers sur des thèmes variables : fiscalité, technique, aspects économiques. Plus de 200 propriétaires forestiers du Doubs ont bénéficié de cet appui.
L'information aux propriétaires se fait également à travers l'élaboration du magazine « forêt privée comtoise » (4 numéros par an).
En matière de formation, la Chambre d'Agriculture en partenariat avec le CRPF :

- co-anime le Centre d'Etude et d'Expérimentation Forestière (CETEF) de Franche-Comté (2 réunions préparées et animées en 2014 : suivi des jeunes peuplements issus de régénération ou de plantation et gestion d'une forêt diversifiée et mélangée (env. 20 participants à chaque réunion)
- organise des réunions de vulgarisation : « les outils internet utiles pour les forestiers », « fiscalité forestière et certification PEFC », « Foire forestière Euroforest » et « se regrouper pour mieux gérer ses bois », soit plus de 150 participants au total.

De plus, la Chambre d'Agriculture est en charge de l'organisation du module forestier de la formation des gardes particuliers (1 session d'une journée par an).

Animation du Syndicat Régional des Forestiers Privés de Franche-Comté.

L'équipe forêt est également en charge :

- du secrétariat (suivi des adhésions, comptabilité, etc.)
- de l'appui technique aux administrateurs
- de l'organisation et de l'animation des assemblées générales et des conseils d'administrations régionaux et départementaux.

Les interventions dans le cadre des ASA et des projets routiers forestiers.

Dans ce domaine indispensable pour améliorer la mobilisation de la production forestière, on relève plusieurs interventions et notamment en 2014 : suivi des ASA anciennes, projets d'extensions de périmètre, suivi des travaux de desserte et des demandes de subventions en appui aux maîtres d'œuvre, pré-études techniques pour prioriser les animations à prévoir. L'intervention auprès des ASA permet également de mener des actions techniques auprès de propriétaires forestiers motivés : sylviculture, fiscalité, vente de bois.

Le projet plus transversal d'amélioration du chemin d'accès au parc Polaire à Chaux-Neuve a également été suivi par l'équipe forêt.

Les services suivent également les projets individuels d'amélioration de la desserte forestière par un appui au montage des dossiers de demandes de subvention…

Les missions représentatives et administratives de la Chambre d'Agriculture

Parmi toutes ces missions certaines ont été plus importantes en 2014.

Deux conseillers forestiers de la Chambre d'Agriculture assurent la mission de correspondant-observateur départemental pour la Santé des forêts dans le cadre du réseau permanent de surveillance phytosanitaire en forêt privée.

La Chambre d'Agriculture assure un rôle de référent forêt au niveau régional et participe au niveau de l'APCA au travail de la commission et du groupe Forêt et arbres hors forêt. L'existence d'une gouvernance forestière régionale nécessite de nombreux échanges avec les partenaires, en application et en anticipation des évolutions législatives (Loi d'Avenir).

Plan Pluriannuel de Développement Forestier

Validé le 1er août 2012, le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) est mis en œuvre annuellement au sein d'un contrat de filière Forêt-Bois.

C'est principalement au travers du PPRDF que les actions des Chambres sont déclinées.

Pour 2014, les actions conduites par la Chambre Interdépartementale d'agriculture dans ce cadre sont :

- Animation du **Plan de développement de massif (PDM) des Rives du Drugeon**



- Animation du **Plan de développement de massif (PDM) Morteau et Val du Saugeais.**
- Poursuite de l'action d'analyse des ventes de bois et contribution à l'**observatoire du marché des bois façonnés** en partenariat avec l'ADIB.
- Promotion de la traction animale.

Zoom sur l'état d'avancement et les premiers résultats des deux PDM

La petite forêt privée constitue un important gisement de bois jusqu'à présent sous-exploité en raison des contraintes d'accès, de dynamisme, d'absence d'informations, de morcellement qui rendent difficile notamment l'entrée des propriétaires au marché économique (1.7 ha / propriété), etc.

Pour aider les propriétaires à accéder à cette ressource et valoriser leur patrimoine, le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier issu de la loi de modernisation agricole de 2010 met à leur disposition un accompagnement par des organismes de conseils (Chambre d'Agriculture, CRPF) s'appuyant sur le Plan de Développement de Massif (PDM). Cet outil permet de concentrer et d'intensifier l'information auprès des propriétaires forestiers de parcelles situées dans des périmètres jugés prioritaires.

Afin de parer aux principales contraintes d'exploitation, le PDM propose aux propriétaires des solutions individuelles ou collectives adaptées à la gestion de leur patrimoine : chantiers de coupes et travaux entre voisins, aménagement de desserte collectif à travers notamment le regroupement de propriétaires au sein d'associations syndicales autorisées, restructuration et bourse foncière, formation des propriétaires, etc...

PDM des ASA de Morteau et du Val du Saugeais … un PDM expérimental

La création de plus de 70 ASA dans le Doubs a permis de desservir près de 10000 ha, levant ainsi une des contraintes majeures à l'exploitation des bois. Mais est-ce suffisant pour contribuer à augmenter de manière significative la gestion des forêts et la mobilisation des bois? Telle est la question qui intéresse l'équipe forestière de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs–Territoire de Belfort en choisissant de mettre en place à titre expérimental un PDM sur les ASA du secteur de Morteau et du Val du Saugeais.

Tout d'abord, pour connaître les ASA et les massifs, un diagnostic a permis de distinguer les problématiques propres à chaque ASA. Dans la plupart d'entre elles, les propriétaires sont intervenus dans leurs forêts après la création de desserte. Pour d'autres comme l'ASA du Paradis, la gestion et l'entretien des peuplements doivent être davantage dynamisés car plus de la moitié des parcelles nécessitent une intervention en coupes et travaux dans les trois ans. Plusieurs projets d'extension de périmètres ou d'amélioration du réseau sont en cours d'études au sein des ASA de Dodane Maison Carrée et

de Villers-le-Lac. L'ASA du Laizeret, devra, quant à elle, mettre en conformité ses statuts et élire ses représentants, avant d'entrevoir tout autre projet. Quant aux réponses à trouver face au morcellement parcellaire qui reste récurrent dans toutes les ASA, une réflexion avec les différents partenaires forestiers et le Conseil Général est en cours.

Dans le même temps, une enquête a permis de cibler les besoins et les attentes des propriétaires. L'objectif est de mettre à profit l'esprit de groupe acquis au sein de ces associations pour proposer d'autres solutions collectives que la desserte qui seront recensées d'ici 2016 dans un catalogue de fiches actions adaptées (procédure de fusion d'ASA, règlement intérieur, plan de gestion intégré, etc.).

Une première réunion publique de présentation du PDM s'est tenue le 4 décembre à La Chaux-de-Gilley concernant les propriétaires adhérents des ASA du Laizeret et du Paradis. Deux autres réunions suivront en début 2016 pour, d'une part, les ASA des communes de Grand'Combe-Châteleu, des Gras, de Montlebon, de Ville-du-Pont puis d'autre part, les ASA situées à Villers-le-Lac.

PDM des Rives du Drugeon :
Le périmètre d'action a été scindé en 6 sous-massifs par ordre de priorité d'animation. Un premier bilan a été présenté lors d'une réunion publique qui a réuni plus de 80 participants mettant un coup de projecteur sur le sous-massif de Roye/ Bellevue (Frasne, Courvières) :
- sous massif de 256 propriétés boisées privées / 558 parcelles dont 67% de moins d'un ha / 553 ha
- 40 visites conseil / 95 parcelles parcourues / 90 ha
- chantiers concertés : 25 ha passés en coupes ou travaux / 2100 unités mobilisés / 20 propriétaires / revenu net moyen pour le propriétaire (1ère éclaircie) : 1700€/ha
- Deux projets de desserte à l'étude : un projet d'extension du périmètre de l'ASA de Bellevue avec enquête publique concernant 18 propriétaires, 30 ha et 2 kms de pistes à créer et un projet de recalibrage du réseau de l'ASA de la Roye.

Suivi des marchés du bois.
La Chambre d'Agriculture a mis en place en partenariat avec l'ADIB et les acteurs forestiers un observatoire des marchés du bois façonné. La Chambre d'Agriculture assure la collecte des informations et leur traitement. Une synthèse trimestrielle est diffusée sur un site internet dédié : www.observatoiredesmarchesdubois.com

L'équipe forestière

- Sabine Lefèvre : animation régionale, ASA, infrastructures routières, santé des forêts, animation du syndicat des propriétaires forestiers.
- Catherine Jacquet : PDM, conseil aux propriétaires forestiers, formation, cartographie, santé des forêts, communication.
- Patrick Michel : PDM, conseil aux propriétaires, infrastructures routières, formation, appui au syndicat des propriétaires forestiers, aspects économiques.
- Delphine Dupont : Assistante équipe forestière.

LES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

Les objectifs

Dans nos départements d'élevage, la modernisation et l'amélioration des bâtiments sont des éléments essentiels garantissant à la fois la vitalité et la viabilité des exploitations agricoles. La Chambre d'Agriculture est engagée aux côtés des éleveurs depuis plus de 40 ans afin de promouvoir les objectifs suivants :

- Accompagner les agriculteurs dans la modernisation de leurs outils de production.
- Permettre aux agriculteurs de réaliser des bâtiments adaptés et fonctionnels pour le bien-être des animaux dans des conditions économiques, techniques et environnementales optimales.
- Assurer la veille scientifique et technique en matière de bâtiments agricoles et de liens entre l'évolution des structures et les matériels mis en œuvre.
- Apporter aux agriculteurs un appui en matière de démarches administratives et réglementaires : permis de construire, demandes de subventions bâtiments et mécanisation.

Les actions réalisées en 2014

Études de projets individuels et estimations de bâtiments
Un travail individuel est engagé avec les exploitants en phase de projet, après définition des besoins, une proposition technique est réalisée, elle fait l'objet d'une esquisse et d'une estimation financière. Cet avant-projet sert de base à la constitution du permis de construire par un architecte et à l'étude économique. 168 exploitations agricoles ont été suivies en 2014 pour ce type d'études. 18 études de séchage solaire du fourrage avec capteur solaire en sous-toiture ont été réalisées.
Le travail de réflexion sur l'implantation et le type de bâtiment s'accompagne d'une approche de l'insertion paysagère des bâtiments d'élevage en partenariat avec la SICA d'architecture du Doubs et du Jura.

En matière d'évaluations de bâtiments existants, l'équipe bâtiments intervient généralement au moment de successions ou de cessions. En 2014, 52 interventions de ce type ont été réalisées.

Formation - Information
En matière de bâtiments agricoles et de mécanisation, il est important d'intervenir auprès des publics en formation initiale ou professionnelle. À ce titre en 2014, les conseillers bâtiments de la Chambre d'Agriculture sont intervenus dans le cadre de la journée « demain je m'installe » à destination des futurs jeunes agriculteurs et au cours de la journée consacrée à la gestion des déjections animales organisée à Vernierfontaine.

Les permis de construire et les dossiers de demande de subvention
Afin d'offrir aux agriculteurs un service complet qui part de la formalisation du projet en passant par la conception du



bâtiment et l'ensemble des démarches administratives, les conseillers bâtiments proposent la réalisation des permis de construire, 40 dossiers ont été réalisés en 2014 en partenariat avec HDL 25 et la SICA d'architecture du Doubs et du Jura. Les conseillers accompagnent également les exploitants dans l'appui aux demandes de subvention PMBE et aides du Conseil Général. 44 dossiers ont été réalisés en 2014.

Dans le territoire de Belfort,
2 projets bâtiments ont été suivis en 2014. Une estimation de bâtiments agricoles a été réalisée.

L'équipe bâtiments d'élevage

- Alain Baud : conseiller bâtiment, permis de construire, estimation de bâtiments
- Pierre-Emmanuel Javel : conseiller bâtiment, permis de construire, estimation de bâtiments, séchage solaire des fourrages
- Delphine Dupont : assistante équipe bâtiments.

LES ACTIONS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les objectifs

Historiquement les deux Chambres d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort se sont impliquées dans le dossier agriculture–environnement depuis le milieu des années 80. Le nombre d'actions et de programmes réalisés ou en cours est important et mobilise des moyens humains et financiers conséquents. Les actions conduites par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture en matière d'agriculture et d'environnement sont nombreuses, elles correspondent dans la majorité des cas à un processus d'accompagnement de programmes réglementaires ou contractuels (captages, PMBE, Ecophyto, NATURA 2000,…) mais la part d'actions volontaristes monte en puissance (gestion des intrants, biodiversité,…).
Dans ces différents programmes, les collectivités territoriales sont nos partenaires privilégiés et de nombreuses conventions viennent formaliser le rôle et les missions que nous assumons dans ces dispositifs (Conseil Général du Territoire de Belfort et Conseil Général du Doubs).
Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de démarches de développement durable, capables de concilier économie et environnement.
- Développer la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles dans une optique de limitation des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de l'efficacité économique des exploitations.
- Participer aux côtés de nos partenaires à des actions de préservation de la ressource en eau ou de gestion de la biodiversité sur des bassins versants et des territoires identifiés (NATURA 2000, Contrats de rivière, SAGE, Bassins versants…).
- Accompagner le recyclage des boues de station d'épuration dans le respect des normes AFNOR et du cahier des charges des produits A.O.C.

Les actions réalisées en 2014 dans le Doubs

La maîtrise des pollutions d'origines agricoles.

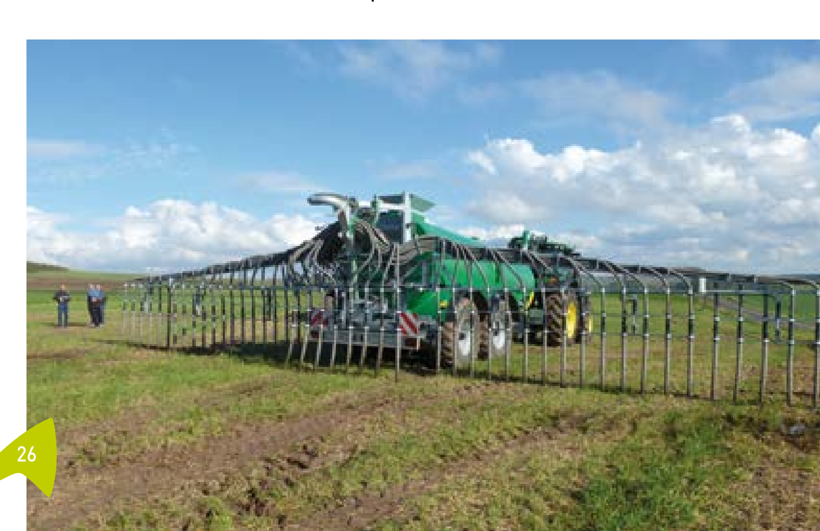
Plusieurs actions en été menées en 2014 en matière de limitation des risques de pollutions agricoles.
Des actions de préservation de la ressource en eau potable sont mises en œuvre depuis plusieurs années sur les bassins versant des sources d'Arcier, de la Beaumette et de l'Abbaye des Trois Rois, en partenariat étroit avec les collectivités gestionnaires des captages.

Ces approches bassins versants permettent un suivi de l'utilisation des intrants phytosanitaires et la sensibilisation des agriculteurs aux techniques alternatives (désherbinage). Des mesures agro-environnementales ont été proposées à la contractualisation (limitation des phytosanitaires, remise en herbe) aux exploitants concernés.

En matière de maîtrise des pollutions des élevages, la réalisation des plans d'épandages individuels s'est poursuivie. 66 études ont été produites pour 8 000 ha.

Le plan d'action démarré en 2010 dans le cadre de la maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage s'est poursuivi sur les différents bassins versants sensibles (Loue, Dessoubre, Cusancin) avec notamment la réalisation des études communales de sensibilité aux épandages (36 communes réalisées) et le suivi des sous-bassins versant de Plaisir-Fontaine (Loue) et du Bief de Vau (Dessoubre). Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du PMBE et fait appel aux financements de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et de la Chambre d'Agriculture.

4 numéros de la lettre des opérations collectives ont été



envoyés à environ 2 200 exploitations agricoles* et une journée de démonstration en matière d'épandages des déjections animales a été organisée à Vernierfontaine.



Le développement des énergies renouvelables et la réflexion sur l'énergie dans les exploitations agricoles

Depuis 2007, la mise en place d'une chargée de mission Energies Renouvelables a permis de structurer nos interventions dans ce domaine. En 2014 les principales interventions avaient pour objectifs opérationnels :

- De sensibiliser les agents de développement et les agriculteurs aux enjeux de la maîtrise de l'énergie, et de mettre en place des équipements ou opérations permettant de réduire la facture énergétique et l'empreinte écologique des exploitations agricoles (chauffe-eau solaire, séchage solaire des fourrages, récupérateurs de calories …)
- D'accompagner les agriculteurs dans la mise en place de leur projet de production d'énergie renouvelable (production de biomasse, production d'électricité photovoltaïque, de biogaz pour la production d'électricité verte ou l'injection directe dans le réseau…).

Les actions menées relèvent principalement de la **maîtrise de la consommation d'énergie au sein des exploitations agricoles et des coopératives laitières et de la sensibilisation aux énergies renouvelables.** La mission consiste à faire prendre conscience des enjeux de la maîtrise de la demande énergétique (environnementaux et économiques) par le biais d'interventions, de formations, de bilans énergétiques des exploitations agricoles (dans les groupes de développement) et d'articles de presse.
La Chambre d'Agriculture accompagne les projets préconisés par les conclusions des diagnostics énergétiques. Les projets de séchages solaires (21 dossiers suivis en 2014) ont mobilisé fortement le travail de la chargée de mission et les financements PPE. Quatre formations ont été organisées en 2014 ayant pour thème :

- le séchage solaire du foin,
- la valorisation du très bon foin et l'autonomie alimentaire,
- le couplage déshumidificateur/tout solaire.

Enfin, dans le cadre de la méthanisation (programme régional) et de la production d'électricité photovoltaïque, la réalisation des pré-études de faisabilité permet à l'agriculteur de disposer des éléments clefs pour prendre sa décision de réalisation. En 2014, 40 diagnostics énergie ont été réalisés dans les exploitations. Il faut noter à ce niveau que l'année 2014 était une année transitoire entre les différents programmes européens.
Huit projets de méthanisation ont été accompagnés et appuyés par la Chambre d'Agriculture. L'installation du Gaec de l'Aurore (Reugney) a fait l'objet, encore cette année, d'un suivi approfondi.

Une session de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort a consacré ses travaux au sujet des énergies renouvelables en agriculture et a permis la visite de l'unité de méthanisation du Gaec de la Suarcine à Suarce dans le Territoire de Belfort.

Le comité de pilotage de fin de programme méthanisation a eu lieu fin 2014 et laisse entrevoir des perspectives encourageantes en terme de reconduction des actions très attendues sur le terrain.

Les actions agri environnementales territorialisées et les zones NATURA 2000

Dans le cadre des zones NATURA 2000, des actions d'animation et d'appui à la contractualisation des Mesures Agri Environnementales Territorialisée (MATER) ont été menées notamment sur les secteurs de la Loue, du Lison, de la Moyenne vallée du Doubs et du marais de Saône. 27 agriculteurs ont contracté ce type de mesures avec des objectifs de reconversion des cultures en prairies, de limitation des intrants ou de retard de la date de fauche. Deux zones en cours d'élaboration de leur document d'objectif : Mont d'Or-Risol, Malpas-Oye-et-Pallet ont fait l'objet d'un diagnostic agricole et de participation aux différents groupes de travail.

L'Arrêté de Protection de Biotope « Écrevisses à pattes blanches »

Il prévoit la délimitation d'une zone de protection autour des cours d'eau abritant l'écrevisse à pattes blanches. Les contraintes pesant sur l'agriculture sont importantes avec notamment l'interdiction d'accès du bétail au lit du cours d'eau. Un travail a été conduit au niveau départemental afin de faire bénéficier d'un dispositif d'aides aux investissements non productifs, les agriculteurs concernés.

En 2014, la Chambre d'agriculture a rédigé 37 dossiers loi sur l'eau pour permettre aux exploitants concernés d'entreprendre les travaux en rivière nécessaires à la mise en conformité avec l'APB.

*disponibles sur le site internet de la Chambre d'Agriculture



Réseau Dephy et programme Ecophyto
Dans le cadre du programme Ecophyto de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture est intervenue en 2014 :

- Dans la réalisation des observations du Bulletin de Santé du Végétal en suivant 10 parcelles de références (blé, orge, maïs, colza).
- Dans la réalisation des stages Certiphyto agricoles (10 stages réalisés et 70 exploitations formées).
- Dans l'animation d'un réseau de fermes DEPHY s'engageant dans des démarches de réduction des phytos sur le département du Doubs.

Le suivi de l'épandage des boues de stations d'épuration en agriculture et le recyclage des déchets.
Depuis 1984, la Chambre d'Agriculture du Doubs suit les opérations de recyclage des boues de station d'épuration sur les sols agricoles. Avec 85 stations sous convention de suivi agronomique et 9 stations suivies hors conventions, ce sont près de 85 % des boues qui sont recyclées en agriculture. Les interventions de suivi des parcelles d'épandages, de vérification de la qualité des boues et d'analyses de sols permettent la fiabilisation d'une filière sensible notamment en zone AOC. La mise à jour des plans d'épandages existants et la réalisation pour les nouvelles stations de plans à également fortement mobilisé le chargé de mission MVAD. 5 plans d'épandages sont en cours de réalisation.

En matière de déchets, un appui est également réalisé pour les épandages de cendres de chaufferie bois (Camp du Valdahon, et Planoise) et pour le compostage des déchets verts avec des déjections animales notamment sur le territoire du SMETOM de Pontarlier.

Les actions réalisées en 2014 dans le Territoire de Belfort

Dans le Territoire de Belfort, les interventions en matière d'environnement et de développement local se font dans le cadre d'une convention pluri-annuelle entre le Conseil Général et la Chambre Interdépartementale d'Agriculture.

Les actions en zones NATURA 2000 et sur les milieux naturels sensibles.
En 2014, la Chambre d'Agricultre et le le Conseil Général du Territoire de Belfort ont co-organisé le concours général agricole des prairies fleuries sur le site Natura 2000 Etangs et Vallées. L'objectif de ce concours est de valoriser le rôle positif des agriculteurs dans la préservation de la biodiversité mais également de démontrer la richesse agricole des prairies naturelles. 6 exploitants du Territoire de Belfort y ont participé. Leurs prairies ont été évaluées par un jury regroupant des experts botanistes, agronomes et apicoles. La remise des prix a eu lieu le 3 septembre à la Maison Départementale de l'Environnement lors de la rencontre annuelle entre le Conseil Général et la profession agricole.

Mise en place des périmètres de protection de captages et captages Grenelle
La Chambre d'Agriculture intervient à la fois dans la mise en place des périmètres de protection sur l'ensemble des captages des deux départements et ceci dans le cadre de programmes départementaux pilotés par l'ARS mais également dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'actions agricoles sur les aires d'alimentation des captages prioritaires Grenelle, avec notamment la sensibilisation à l'agriculture biologique et aux techniques alternatives, la formation au raisonnement des pratiques phytosanitaires et le suivi des exploitations engagées dans les mesures de réduction des phytosanitaires.

Programme Ecophyto
Dans le cadre du programme Ecophyto de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture est intervenue en 2014 :

- dans la réalisation des observations du Bulletin de Santé du Végétal en suivant 8 parcelles de références (blé, orge, maïs, colza).
- dans la participation à des stages Certiphyto agricoles.

Contrats de Rivière et SAGE
À l'heure actuelle les démarches accompagnées par la Chambre d'Agriculture sont les suivantes :

- contrat de rivière Allaine (90) dans lequel des actions agricoles sont conduites notamment sur la gestion des bords de rivières, l'érosion et les pratiques agricoles.
- SAGE ALLAN (90 et 25) qui est en phase de diagnostic et de rédaction de ses documents d'orientation et d'actions.

La réalisation du bulletin d'information « Territoire Agriculture »
La Chambre Interdépartementale d'Agriculture réalise grâce au soutien financier du Conseil Général du Territoire de Belfort, un bulletin d'information bi-mensuel envoyé à tous les agriculteurs du département. Ce bulletin d'informations techniques et économiques permet de développer à la fois des informations relatives aux sujets d'actualité (PAC, météo, réunions,…) mais également de sensibiliser les agriculteurs sur des sujets comme l'environnement ou la diversification.

L'équipe Environnement

- Isabelle Forgue : énergies renouvelables, Mission Expertise et Suivi des Epandages (MESE Doubs), Co-compostage des déchets verts.
- Marie Kerdoncuff : cartes communales de sensibilités à l'épandage, zones humides, zones Natura 2000 (Drugeon, Malpas, Oye et Pallet), plans d'épandages individuels.
- Isaline Eugène : captages Grenelle, périmètres de protection de captages, diagnostic énergie, biodiversité, milieux naturels, SAGE Allan, zones Natura 2000 Territoire de Belfort et Dessoubre, bulletin de santé du végétal (BSV) Belfort.

• Samir Bouhalba : suivi agronomique des épandages de boues de station d'épuration.
• Franck Cech : bulletin de santé du végétal (BSV Doubs), Certiphyto.
• Nicolas Lecatre : plans d'épandages individuels et collectifs (STEP), pastoralisme, production fourragère et biodiversité, bulletin de santé du végétal (BSV) Doubs.
• Tristan Robert (CDD) : plans d'épandages individuels et collectifs, milieux naturels (APB écrevisses à pattes blanches).
• Frank Schnoebelen : mission Expertise et Suivi des Epandages (MESE Belfort), bulletin de santé du végétal (BSV Belfort), réseau Dephy (phytosanitaires Doubs), agronomie et conseils techniques cultures.
• Didier Tourenne : agronomie et épandages de déjections animales, opérations collectives de maîtrise des pollutions, plans d'épandages individuels, SAGE Haut Doubs Haute Loue, contrat de rivière Doubs, contrat de rivière Ognon.
• Catherine Muller : assistante équipe environnement Besançon.
• Lila Lepage : assistante équipe environnement Belfort

LES ACTIONS LIÉES À L'AMÉNAGEMENT, AU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET À LA CARTOGRAPHIE DES PRATIQUES AGRICOLES

Les objectifs

Le foncier est un des facteurs de production principal de l'agriculture qu'elle soit « classique » ou diversifiée, c'est souvent le problème majeur qui va freiner une installation ou une création d'activité. L'organisation du parcellaire agricole est un élément primordial de la réflexion sur la viabilité économique des exploitations (limitation des charges), la vivabilité des systèmes (temps de travail) et les aspects énergétiques (déplacements).

En s'appuyant sur le dispositif législatif et réglementaire en vigueur, la Chambre d'Agriculture s'efforce d'apporter une contribution positive dans toutes ces procédures et démarches juridiques en ayant pour fil conducteur la protection et la promotion de l'activité agricole. Les objectifs poursuivis dans le cadre de nos interventions en matière d'aménagement et d'urbanisme sont les suivants :
• Assurer les missions réglementaires de la Chambre d'Agriculture dans le cadre des procédures d'aménagement foncier (remembrement, réorganisation foncière) dans la mise en place des procédures d'urbanisme (Schémas de Cohérence Territoriale, P.L.U., Cartes communales.).
• Sauvegarder les intérêts agricoles lors de l'instruction des permis de construire et veiller à la mise en œuvre du principe de réciprocité.
• Apporter aux autres partenaires l'expertise en matière d'activité agricole dans les procédures réglementaires ou liées à des infrastructures.
• Participer au développement des territoires ruraux ou périurbains et participer au réseau national Terres en Villes.
• Développer un outil cartographique web d'enregistrement des pratiques agricoles : Mes P@rcelles.

Les actions réalisées en 2014 dans le Doubs

L'intervention dans le cadre des procédures d'urbanisme et l'instruction du principe de réciprocité
La Chambre d'Agriculture intervient dans la procédure de mise en place des PLU et des cartes communales à deux niveaux : dans le groupe de travail du zonage de ces outils de planification et dans l'approche préalable et le diagnostic de l'agriculture. Durant l'année 2014, 91 PLU et 30 cartes communales ont été suivis.

L'examen systématique des permis de construire d'habitations se rapprochant de bâtiments agricoles permet de préserver la cohabitation entre activités agricoles et urbanisation. Près de 700 permis de construire ont été examinés par les services de la Chambre d'Agriculture.
La Chambre d'Agriculture a été fortement mobilisée dans le cadre de la participation à la Commission Départementale de Consommation de l'Espace Agricole (CDCEA).

Le développement des territoires ruraux et de l'agriculture périurbaine
Les actions en matière d'agriculture périurbaine se sont structurées autour des deux grandes agglomérations de Besançon et de Montbéliard. Les travaux ont porté sur la mise en place de marchés fermiers, du développement du maraîchage avec la réflexion autour de la mise en place de la pépinière maraîchère de Thise-Chalezeule.

L'intervention sur les espaces de pré-bois du massif du Jura.
Dans le cadre du maintien des paysages patrimoniaux du Haut Doubs, 2 dossiers de Plans de gestion Intégrée des espaces pastoraux ont été réalisés. Cela concerne une commune et un propriétaire privé d'alpage.

Le développement d'un outil web de cartographie des pratiques et l'appui à la déclaration PAC.
Après un démarrage en 2007, dans le cadre de la déclaration PAC, l'année 2014 a permis de diffuser plus largement l'outil cartographique de suivi des pratiques agricoles



« Mes P@rcelles » ainsi, 67 dossiers de déclarations PAC ont été réalisés avec cet outil en avril et mai 2014 et en fin d'année, 145 exploitations agricoles enregistraient leurs pratiques directement sur le web sur un serveur basé à l'ARSOE.

Dans le cadre de la préparation de la campagne PAC 2014 et du passage en zéro papier, la Chambre d'Agriculture a participé à la mise en œuvre d'un accompagnement TELEPAC (351 dossiers réalisés) qui aura touché entre mars et mai 2014 près de 900 exploitants agricoles. Cette opération a été menée en partenariat avec la FDSEA et CERFRANCE Doubs.

Les actions réalisées en 2014 dans le Territoire de Belfort

L'intervention dans le cadre des procédures d'urbanisme, l'instruction du principe de réciprocité et la limitation de la consommation du foncier.

La Chambre Interdépartementale d'Agriculture poursuit son travail d'assistance des communes dans le cadre de la mise en place des documents d'urbanisme. Dès le lancement de la procédure, nous travaillons en partenariat avec les communes pour l'établissement d'un diagnostic communal visant à présenter les exploitations (productions, surfaces, bâtiments, lien à l'environnement, projets…) et participons aux différentes étapes en tant que personne publique associée. L'objectif est de prendre en compte l'agriculture comme une composante essentielle du territoire communal et de définir un projet de développement urbain qui tienne compte des exploitations et de leur potentiel de développement. Durant l'année 2014, 16 PLU et une carte communale ont été suivis.

L'examen systématique des permis de construire d'habitations se rapprochant de bâtiments agricoles permet de préserver la cohabitation entre activités agricoles et urbanisation. 68 permis de construire ont été examinés par les services de la Chambre d'Agriculture.

La Chambre d'Agriculture a été fortement mobilisée dans le cadre de la participation à la Commission Départementale de Consommation de l'Espace Agricole (CDCEA).

La limitation de la consommation foncière est au cœur des préoccupations de la Chambre d'Agriculture. Cette limitation est le support d'une production agricole mais également parce que l'urbanisation d'un espace est irréversible et a des conséquences fortes sur l'environnement naturel (eau, air, biodiversité…).
Dans le cadre de l'observatoire du foncier et la réglementation des boisements, la Chambre d'Agriculture participe aux réunions de travail pour leur mise en place.

Le développement des territoires ruraux et de l'agriculture périurbaine.

Les actions en matière d'agriculture périurbaine portent sur le développement du maraîchage dans le cadre d'une recherche de terrains disponibles pour des porteurs de projets.

Un travail a également été conduit à l'échangeur de Sevenans sur les impacts sur les activités agricoles, de l'aménagement projeté.

Le développement d'un outil web de cartographie des pratiques et l'appui à la déclaration PAC.

Dans le cadre de la préparation de la campagne PAC 2014, la Chambre d'Agriculture a participé à la mise en œuvre d'un accompagnement TELEPAC (11 dossiers réalisés). Cette opération a été menée en partenariat avec la DDT.

Deux exploitations agricoles ont été suivies dans le cadre de la mise en place de *Mes P@rcelles*.

L'équipe aménagement, urbanisme, développement territorial, cartographie

- Lysiane Moinat : urbanisme Belfort et Aire Urbaine, programme d'actions Conseil Général du Territoire de Belfort
- Franck Cech : Mesp@rcelles, télépac et appui PAC
- Gilles Schellenberger : études d'aménagement foncier, échanges parcellaires, communaux, estimations foncières.
- Jean-Noël Vivot : urbanisme et aménagement Doubs
- Lila Lepage : assistante équipe aménagement, urbanisme Belfort.
- Delphine Dupont : assistante équipe aménagement, urbanisme Besançon.



aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE
D'AGRICULTURE
DOUBS - TERRITOIRE DE BELFORT

Chambre Interdépartementale d'Agriculture
Doubs-Territoire de Belfort
130 bis, rue de Belfort
25021 BESANÇON CEDEX
Tél. 03 81 65 52 52
Fax 03 81 65 52 78
chambagri25@agridoubs.com



www.franche-comte.chambagri.fr